

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 2 octobre 1941.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{me} Dupuy; M^{lles} Bourgoïn et Delbos;
MM. Ch. Aublant, Aubisse, l'abbé Bouillon, de Bovée,
l'abbé Cipièrre, Corneille, Ducongé, Elissèche, Jean Mau-
bourgnet, Pargade, Petit, Rives, le comte de Roton, le cha-
noine J. Roux.

Sont excusés : MM. Paul Cocula, Joseph Durieux, Jouanel,
l'abbé Paul Roux, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée le
décès de M. l'abbé SAINT-MARTIN. Le vénéré défunt apparte-
nait à notre Société depuis 57 ans et était notre vice-doyen.

M. le Président a été avisé que, conformément au désir
exprimé par la Société, M. Morain serait chargé des travaux
de Moncaret, tandis que notre confrère M. CONIL rédigerait
les comptes-rendus des fouilles. M^{lle} Tauziac s'occupera du
musée.

Dans le *Périgourdin de Bordeaux* de juillet-août 1941, M. le
Président relève un article de M. Antony Puyrenier. Sous le

titre *Comment on écrit la géographie*, notre confrère présente un intéressant commentaire de ce que disent du Périgord l'*Abrégé du Dictionnaire de Trévoux* (éd. 1762) et le *Dictionnaire géographique portatif* (Amsterdam, 1758). Notons que l'édition complète du *Dictionnaire de Trévoux*, tome V, éd. 1752, p. 427, définit ainsi le mot *périgourdin* : « Qui est du Périgord... Quelques-uns disent périgordin, mais périgourdin est mieux ». La même édition donne de la « pierre de Périgueux » une définition très détaillée :

« Espèce de marcassite, ou pierre dure, pesante, compacte, noire comme du charbon, difficile à mettre en poudre. Elle se trouve dans plusieurs mines en Angleterre et en Dauphiné, d'où on l'apporte en morceaux de différentes grosseurs. Les émailleurs et les potiers de terre l'emploient. On l'appelle autrement *périgord*, ou *pierre du Périgord*. *Lapis Petracorius*. M. Félibien dit dans le Dictionnaire qu'il a mis à la fin de ses « Principes d'Architecture, Peinture et Sculpture », que *périgueux* est la même chose que manganèse, pierre ainsi nommée à cause qu'elle ressemble beaucoup à l'aimant (on l'appelle en latin *magnes*) tant par sa couleur que par sa pesanteur; que les verriers s'en servent pour purger leurs matières et y donner une couleur rougeâtre; que l'on s'en sert dans les émaux; que lorsqu'elle est mêlée avec le soufre, elle fait une couleur de pourpre; que cette pierre s'apporte d'Allemagne; que la meilleure vient de Piémont; qu'il y en a aussi du côté de Viterbe; que les ouvriers la connaissent mieux ici sous le nom de *périgueux* que sous celui de manganèse, à cause de celle qu'on apporte de Périgord. Voyez encore *manganèse* ».

Dans la même livraison du *Périgourdin de Bordeaux*, M. Grenier de Cardenal donne un compte-rendu du *Montaigne intime* de M. Nicolaï.

M. le Président présente à l'assemblée l'inscription récemment découverte à Chamiers. D'accord avec M. P. BARRIÈRE, il propose la lecture suivante, qui rappelle celle de l'inscription des bouchers de Limoges :

JOVI OPTIMO MAXIMO
TIBERIO CÆSARI AUGUSTO
SACRUM
VALERIUS SILVANUS
DE SUO POSUIT DEDICAVIT

La pierre sur laquelle se trouve l'inscription avait été en partie coupée à gauche et en haut, pour permettre son emploi, ainsi que le montre le dessin ci-dessous.



Cette inscription, offerte à la Société par la S.N.C.F., la Société l'offre à son tour au Musée du Périgord, en même temps que deux fragments de la conduite d'eau de la piscine de Chamiers et une *ascia*.

La restauration entreprise par les Monuments historiques de la maison du quai Saumande voisine de celle dite « des Consuls », va permettre de sauver ce qui reste d'un des plus beaux hôtels de Périgueux. Sur une des lucarnes de la cour, on relève les armes des de Lur; elles sont à trois croissants et un lambel, donc celles d'un cadet. Les de Lur sont venus en Périgord par suite du mariage, en 1448, de Bardin de Lur avec Anne Barrière. Avant de procéder aux restaurations, des moulages sont pris de toutes les sculptures qui ont subsisté; ainsi rien ne sera modifié de l'œuvre des anciens imagiers.

A ce sujet, M. MAUBOURGUET déclare qu'ayant eu l'honneur, en septembre dernier, de faire visiter Sarlat à M. Germain Bazin, conservateur au Musée du Louvre, il croit devoir se ranger à l'avis de cet érudit qui voit dans l'un des deux médaillons qui ornent l'entrée de l'hôtel de Vienne, non le portrait de Marie de Médicis, mais celui de Gabrielle d'Estrées. Car ce sont bien là les traits de la fameuse favorite du Béarnais; d'autre part, il est certain que c'est grâce à sa protection que Jean de Vienne put accéder aux plus hautes charges de l'état.

M. le chanoine Roux ajoute que, pour M. Bazin, la peinture de Rabastens, conservée au Musée du Périgord, est le plus ancien primitif de France; c'est une vraie miniature sur cuir.

Puisque nous en sommes à l'inventaire de nos richesses, le comte de Roton annonce l'achat du château de Fages par les propriétaires des sucreries Say. Espérons que le célèbre manoir, tombé ces temps derniers au rang de fabrique d'asticots, retrouvera, entre des mains plus respectueuses, un peu de son ancienne noblesse.

M. AUBLANT montre une photographie, que lui a communiquée M. l'abbé Bouillon, du monument des Alois, dans la commune de Vaunac, dont il est parlé dans le *Bulletin*, 1940, p. 282. Il donne ensuite lecture d'une étude sur une maison située au Toulon, rue Lagrange-Chancel, à la jonction de la rue des Mécaniciens et de la rue Pasteur. Cette maison est appelée La Glacière; il résulte d'un acte de 1769 qu'il y avait là, en effet, une glacière.

M. CORNEILLE offre à nos archives un nouveau lot de manuscrits. Il donne quelques renseignements biographiques sur le général Armand Pinoteau, nommé au commandement de la subdivision de Périgueux le 24 mai 1814. Il étudie enfin les dénominations « travailleur à bœufs » et « travailleur à bras ». Le comte de Roton note que l'expression « brassier » est assez commune en certaines régions du Périgord.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le chanoine Jean BOUYSSONIE, professeur à l'Institution Bossuet, Brive, présenté par MM. le chanoine J. Roux et Ch. Aublant ;

M. l'abbé ESTAY, curé des Eyzies-de-Tayac, présenté par MM. l'abbé Jarry et Ribes.

La séance est levée à 15 heures 35.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

Séance du jeudi 6 novembre 1941.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{me} Berthon; M^{lles} Brisbout, Delbos, Martinot-Péchéras, Alice Millet-Lacombe; MM. Aubisse, Charles Aublant, Pierre Aublant, Corneille, Elissèche, le Dr Lafon, J. Maubourguet, Moreau, Rives, le chanoine J. Roux, l'abbé Paul Roux.

Sont excusés : MM. Paul Cocula, Ducongé, Joseph Durieux, Froidevaux, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président évoque la mémoire de notre regretté confrère M. Georges GIRARD, assassiné dans son château d'Escoire. M. Girard n'était pas seulement un écrivain de talent; c'était aussi un grand serviteur du pays.

M. le Président donne lecture d'une notice nécrologique consacrée à M. TAUZIAC par le Dr Stephen-Chauvet. Il adresse les compliments de l'assemblée à M. DU CLUZEL DE REMAURIN, nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Notre bibliothèque a reçu, dans le cours du mois d'octobre, quelques publications. On relève particulièrement, dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* (années 1936-1937), un article sur une voie romaine de Couras à Nantes, et une étude sur les « pierres des morts » en Forez, pierres sur lesquelles on déposait les cercueils, peu avant l'enterrement, en attendant le clergé. M. le chanoine Roux remarque que pareilles pierres existent encore en

Périgord à l'entrée de certains villages; il en est une devant l'église de Coulaures.

M. le Président annonce que *Le Livre Vert de Périgueux* est prêt pour l'impression. Il en a lui-même fait la copie; M. Maubourguet a fourni l'annotation, dressé la table des noms de personnes, de lieux et de matières, et aménagé la présentation.

Diverses communications ont été transmises au bureau. M. Maubourguet analyse une série de documents relatifs à l'église de Saint-Vincent-de-Cosse que le comte de MIRANDOL a trouvés dans ses papiers de famille. Des copies qui nous ont été communiquées, il résulte que :

1^o Le presbytère de Saint-Vincent-de-Cosse fut vendu au s^r Ségurel, le 28 prairial an IV, moyennant 5.229 francs; mais l'acheteur, n'ayant versé que les trois quarts de cette somme, se trouve déchu de son acquisition. Quant à l'église, elle fut soumissionnée le 14 prairial an IV par Monméja, qui paya 150 francs; mais on ne trouve pas d'acte de vente. Par conséquent, déclare M. de Cervat, sous-préfet de Sarlat, le 17 novembre 1822, il appartient à la commune de Saint-Vincent-de-Cosse ou à la fabrique de Bézenac de revendiquer la propriété de l'église et du presbytère.

2^o Le 1^{er} janvier 1823, le conseil municipal de Saint-Vincent décide de revendiquer seul son église, sans le concours de Bézenac.

3^o Le 15 mars 1823, Michel Monméja expose au sous-préfet de Sarlat que, bien loin d'avoir dégradé l'église, il l'a entretenue à ses frais; en particulier, il a fait refaire la toiture et une partie de la charpente. La clé a d'ailleurs toujours été chez le marguillier. Il accepte bien volontiers d'abandonner à la commune église et cimetière, mais contre remboursement du prix d'achat et des réparations. « Si l'on peut avoir la succursale qui nous est due, ajoute-t-il, j'offre l'emplacement pour agrandir l'église du double ».

4^o Le 20 mai 1823, le Conseil de Préfecture, considérant que, malgré les instances du sous-préfet de Sarlat et du conseil municipal, le s^r Monméja n'a pas fourni ses titres de propriété, autorise la commune de Saint-Vincent de-Cosse à le poursuivre pour les lui faire produire.

5^o Le 26 mai 1825, M^{sr} de Lostanges écrit à Elisabeth de Brons de Cézerac, née de Mirandol, que « l'érection de la nouvelle succursale de Saint-Vincent-de-Cosse procurera la plus grande gloire de Dieu en faisant cesser la division qui existe entre cette paroisse et celle de

Bézenac ». Il donnera donc avis favorable. Le comte de Mirandol, député de la Dordogne, frère de Madame de Brons, peut agir en conséquence.

6° Le 20 juillet 1825, le roi ordonne l'érection en succursale de la commune de Saint-Vincent-de-Cosse. Copie conforme de l'ordonnance est délivrée par « le secrétaire général de l'évêché, Audierne ».

7° Le 11 août 1825. Elisabeth de Cézerac, au nom de la commune de Saint-Vincent-de-Cosse, qui les lui remboursera, verse à Jean Ségurel 300 francs, et 150 à Antoine Avezou. Ce paiement est fait pour libérer la commune « de pareille somme qu'elle devra auxdits Ségurel et Avezou dès que le gouvernement aura autorisé l'acquisition des objets qu'ils ont promis de vendre à ladite commune pour un presbytère ».

8° Le 15 février 1835, le maire de Saint-Vincent reconnaît avoir reçu de M. de Mirandol, la déclaration par laquelle « Moméjac » renonce en faveur de la commune à l'église par lui acquise, déclaration déposée entre les mains de M^{me} de Cézerac.

M. Joseph DURIEUX apprécie comme étant d'un réel intérêt les textes d'archives communiqués par M. Franck Delage et publiés dans la 4^e livraison du *Bulletin* de 1941, p. 317-319.

Les Ribeyreix, barons de Courbefy, tiraient leur nom d'une terre du Haut Périgord, près Saint-Priest les Fougères, entre Chalus et Thiviers, connue par titres depuis le XII^e siècle. Le tome XVII du *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chenaye-Desbois et Badier, contient la généalogie de cette maison, qui blasonnait d'azur à trois lions d'or couronnés, deux grimpant et un passant, armoiries presque semblables à l'écu des Talleyrand-Périgord. Les quatre documents réunis par l'érudit président de la Société archéologique du Limousin viennent s'ajouter aux indications qu'elles complètent pour la branche des seigneurs de la Meynardie et de Sainte-Marie de Frugie (actuellement commune de La Coquille, canton de Jumilhac-le-Grand). Fille de Pierre de Ribeyreys et d'une Chabans de Richemont, Marie-Blaise épousa en 1729 messire Jean-Alexandre de Villoutreys de Teysonnières, paroisse de Couseix en Limousin. Aux termes du contrat de mariage que nous avons relevé aux Carrés du généalogiste d'Hozier, conservés à la Bibliothèque nationale, le s^r de la Meynardie lui attribua la justice et les droits d'honneur qu'il avait dans l'église, bourg et paroisse de Sainte-Marie, le château, jardins, etc., plus toute la directité et fondalité qu'il avait dans les bourgs et paroisses de Sainte-Marie et Mialet, les prés clos de la Combe, de Riasson et du bourg

de Sainte-Marie, plus le domaine de la Bourdeille avec les domaines et rentes du Boucheron, situés paroisse de Saint-Priest, se réservant néanmoins la liberté de laisser la jouissance de la Bourdeille et du Boucheron à messire Pierre de Ribeyreys, prêtre, son fils, sa vie durant. Le contrat, insinué au greffe de la sénéchaussée de Périgueux le 29 juillet 1729, fut enregistré par sentence de Dominique de Montozon, écuyer, s^{er} de Léguillac, Lonchamp, La Fon de Lauche, conseiller du roi, lieutenant particulier.

Six enfants furent issus du mariage, dont M^{me} Pierre de Maignac de Neuville, M^{me} Pierre de la Croix du Repaire de Bouillaguet (paroisse de Goûts) et deux religieuses de Saint-Pardoux.

Sortie de la branche aînée de Courbefy, la branche des Ribeyreys de la Costebouille (paroisse de Jumilhac) subsista au château du Mainissou ou Meynichou dès le milieu du xvi^e siècle et s'y éteignit le 11 décembre 1849 avec M^{lle} Emilie de Ribeyreys (c'est ainsi qu'elle signait), comme l'indique la Monographie communale de Saint-Aquilin et un article du D^r de Valbrune dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* (1856).

Il y eut aussi en Périgord les branches de Farges (Vauxains), de Chauffours de Sourzac, de Ceyliac (Montagnac-d'Auberoche), etc., ainsi que celles de Feuillade (Poitou) et Nouzerines (Berry).

M. Fournier, de Saint-Privat, par Savignac-les-Eglises, a envoyé à la Société des fragments de briques à rebord trouvés au bois de Charbonnier. Notre correspondant pense qu'il y a eu là des forges gallo-romaines.

M. Franck DELAGE a recueilli aux archives de la Haute-Vienne un texte fort intéressant touchant la désignation de l'église paroissiale de Nontron. Ce texte, daté de 1787, devra être rapproché de celui qu'a publié le *Bulletin* en 1937, p. 85; il sera publié aussi, avec les commentaires qu'y a joints notre érudit confrère.

M. MOREAU, rédacteur aux archives départementales et chargé des fonctions d'archiviste pendant l'absence de M. Gigot, prisonnier, veille à ce que la récupération des vieux papiers n'amène pas sous le pilon des documents ayant une valeur historique. C'est ainsi qu'il a pu sauver un très beau plan cadastral des fiefs de Peyrignac. Ce document compor-

taît neuf planches; la huitième, celle du tènement de Laschal, a disparu. Les huit autres donnent :

1. Les fonds dépendant du domaine du Bois-Dijaux.
2. Le tènement de La Bounelle et Lavergnolle et celui venant d'Artigeas.
3. Le tènement de partie de Peyrignac, Lachapouille et autres.
4. Le tènement de Labrousse.
5. Le tènement de Fouiliauran, La Jarige, Roufflat, Las Genestas et autres.
6. Le tènement de La Prade, Lou Coumbal, Combe-Nègre et autres.
7. Le tènement de La Guerénne de Lala, Malaspeyras, Peuch d'Uscle et autres.
9. Le tènement de Puimeilles.

« S'il n'est pas trop tard pour ajouter encore un son de cloche aux notes publiées par le comte de Roton et le Dr Dusolier, nous écrit M^{me} GARDEAU, voici, pour la commune de Villefranche-de-Longchapt, quelques extraits de ses registres paroissiaux :

« Le premier du mois de mars 1747 a été bénie par moy, soussigné, la cloche de cette paroisse, pesant environ trois cent quatre vingt livres et construite par le sieur Antoine Courtois, m^e fondeur de cloches⁽¹⁾, habitant de la paroisse d'Aiguilhac, présent diocèse; le tout aux dépens de la fabrique, l'ancienne cloche étant fêlée depuis environ trois ans et ne pesant que 105 livres; a été parrin messire François de Bellade, de la paroisse du Pizou, et marrine d^{lle} Jeanne de Villars, de la présente paroisse.

» Ont signé : Jeanne de Villars; Belhade; de Solminihac; M^{me} Villars; Courtois, fondeur; Villars, curé de Villefranche. »

« Construction d'une nouvelle cloche pour l'usage de cette église, pesant 539 livres et laquelle a été faite en l'an 1759 par le sieur Josef Point Carré, originaire de Lorraine, pour le modique prix de 45 livres; M^r de Villars, alors syndic fabricant, sans nommer de parrin ni marraine.

» Nota : Cette cloche a fort peu duré et s'est fêlée six ou sept ans après, vers 1766, et il s'en rompit même une pièce de huit ou dix

(1) Les auteurs de l'*Exploration Campanaire du Périgord* signalent qu'en 1749 Antoine Courtois est dit fondeur de cloches à Coulaures, où il n'a dû résider que momentanément.

livres, de sorte qu'on a été obligé de la faire fondre en 1769, et on prétend que cela vient de ce que la matière n'était pas assez liquide ou fondue, comme il paraît par les petits trous qu'il y a dans la pièce qui se rompit... et on fit le fourneau dans la chapelle Sainte-Anne, ce qui était mal pris, toute la voûte fut noircie. »

« Le 17 septembre 1769, jour de dimanche, a été bénie une nouvelle cloche pour l'usage de la présente église de Notre-Dame de Villefranche, l'ancienne étant fêlée depuis environ trois ans, laquelle a été faite et construite par le sieur Christophe Guichard, m^{re} fondeur, natif près de Nanci, fondue le neuf du dit mois sous l'hale, laquelle fonte a duré trois heures ou environ.

» Le même jour et an que dessus a été aussi bénie une petite cloche pour l'usage de l'église ou chapelle de Sainte-Anne, située dans le bourg et ville de Villefranche, faite par le même ouvrier, et dont a été parrain sieur François Moraut, m^{re} chirurgien, et marraine d^{lle} Baffoigne de la Forêt.

» Ont signé : Belcier de Crain; Elisabeth de Belcier; Baffoigne de Bouard; Morand; Henry de Guerre; Marie-Anne de Cazenave; de Solminihac fils..., et Villars, curé. »

Dans une précédente séance, M. CORNEILLE a indiqué que les archives de Puyguilhem ont été constituées par apports successifs postérieurement à 1652, date du pillage du château. Le dossier qu'il nous offre aujourd'hui provient, comme les précédents, du lot de papiers qu'y a recueillis notre confrère. La plupart des pièces qui composent ce dossier datent de la fin du xvi^e siècle et du début du xvii^e. Elles concernent en général la seigneurie de Firbeix, dont une fixe les limites de la juridiction. Elles fournissent quelques utiles renseignements sur la famille des Arlot, maîtres de forges.

M. Corneille donne à l'assemblée quelques pittoresques détails sur le voyage de noces que fit en Périgord, à la fin du règne de Louis XV, François-Jean Gilbert, élu en l'Election d'Angoulême.

En adressant à la Société ses remerciements pour sa récente élection, M. l'abbé ESTAY fait hommage à notre bibliothèque de son *Tout un Musée dans la Poche*, 2^e édition, avec notice, plan et nombreux dessins de la grotte de Lascaux.

Le Dr LAFON offre également à la bibliothèque une très belle gravure représentant Talleyrand. De son côté, M. WINDELS nous envoie une série de photographies des châteaux de Carsac; elles sont parfaitement dignes du modèle et c'est le plus beau compliment qu'on en puisse faire.

Des remerciements sont adressés à nos confrères.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. E. BRIQUET, entrepreneur, 4 rue Lamartine, Périgueux, présenté par MM. le chanoine J. Roux et l'abbé Capière;

M. Maurice FAURE, étudiant, Saint-Pierre-de-Chignac et Gourdon (Lot), présenté par MM. Jean Maubourguet et Jean-Claude Maubourguet.

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Secrétaire-général,
J. MAUBOURGUET.

Le Président :
Chanoine J. Roux.

LA CHATELLENIE D'ESTISSAC

La châtellenie d'Estissac fut étudiée en 1895 par notre vice-président le comte de Saint-Saud; son souvenir vient d'être rappelé par nos collègues G. Rocal et J. Secret dans leur beau livre *Châteaux et manoirs du Périgord*.

Lieu noble entre Isle et Dordogne, Estissac s'élevait sur le coteau de Campagnac, au-dessus de la Crempse et du ru de Villamblard, près Saint-Hilaire d'Estissac. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines. Le *Dictionnaire topographique* de Gourgues a noté, d'après Lespine, la mention Estissac en 1268 et signalé que trois paroisses ajoutèrent ce nom à leur dénomination : Saint-Hilaire et Saint-Jean (canton de Villamblard) et Saint-Séverin (canton de Neuville). Au surplus, nous renvoyons le lecteur au tome 59 du Fonds Lespine aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, pour la documentation généalogique.

Le nom fut porté par deux abbés de Cadouin : Gautier (1299); Geoffroi ou Godefroy, premier abbé commendataire en 1510. A la date intermédiaire de 1370, un sceau rond porte la marque de Gantonnet d'Estissac. Le château, détruit à l'époque des guerres anglaises, se trouva transféré à Cahusac d'Agénois, propriété de la famille de Madaillan. Mais, en novembre 1301, Philippe le Bel avait rattaché à la sénéchaussée de Périgord la châtellenie et bastide d'Estissac ainsi que celles de Saint-Astier, Grignols, Beauregard et Clermont, Villefranche de Longchapt et la Linde. La dite lettre royale, dont l'original est à la Bibliothèque Nationale, a paru dans notre Bulletin.

Entré en 1421 au service du dauphin Charles (futur Charles VII), Amaury d'Estissac, chevalier de Guienne, devint 1^{er} chambellan et conseiller, assista au siège d'Orléans par Jeanne d'Arc, passa sénéchal de Poitou en 1430 et lieutenant-général de Charles d'Anjou en 1435. C'était un valeu-

reux officier et un personnage politique expérimenté. Il mourut en 1457.

L'année suivante, Jean de Madaillan, fils de Lancelot et de Jeanne d'Estissac, hérita, dit M. de Saint-Saud, des biens de son oncle maternel Amaury Fergant d'Estissac, dernier de sa maison, à charge d'en continuer les nom et armes. Commynes, dans ses *Mémoires*, l'appelle M^{sr} Jean d'Estissac, sire de l'Esparre, baron d'Estissac, serviteur du duc de Guienne.

Au xvi^e siècle, Geoffroi II d'Estissac, évêque de Maillezais à vingt-trois ans, accueillit au château de Ligugé son ami François Rabelais, qui, immatriculé chirurgien-médecin à Montpellier, lui dédia ses recherches sur Hippocrate et Galien; puis, de Rome, lui écrivit plusieurs lettres en 1535.

A cette occasion, nous signalons que Rabelais met en scène dans la Vie de Gargantua (livre II, chapitre 6) un personnage né à Périgueux en 1507, studieux homme et curieux médecin, maystre Ervé Fayard, qui fit imprimer à Limoges en 1548, chez Guillaume de Noalhe, une traduction de Galien. Le naturaliste Dupetit-Thouars voit en ce fol le périgourdin Hervé Fayard, tandis que d'autres auteurs y verraient un sieur Dinematin, originaire du Dorat et qui signait Dorat.

A la dame d'Estissac, veuve en 1565 de Louis de Madaillan, gouverneur d'Aunis, Michel Montaigne dédicaca le chapitre de l'affection des parents aux enfants. L'auteur des *Essais* eut pour compagnon de route, depuis Beaumont-sur-Oise jusqu'en Italie, Charles d'Estissac, dernier rejeton mâle de la maison; il a témoigné, pour le temps où il n'y aurait plus ni bouche ni parole pouvant le dire, qu'aucun gentilhomme de France ne devait plus à sa mère qu'il faisait, et ne pouvait donner plus certaine valeur de sa valeur et de sa vertu. Est-ce Charles d'Estissac tué en duel vers 1586?

La maison de La Rochefoucauld prit le titre d'Estissac en 1587, par suite du mariage avec Claude d'Estissac, fille de Louis. Le nom fut attribué par Louis XV (août 1758) à la baronnie de Villemaur et seigneurie de Saint-Liébauld érigées en duché-pairie héréditaire au profit de Louis-Armand-

François de La Rochefoucauld. Dès lors, Saint-Liébauld, qui, sous la Révolution, s'appela Liébault-sur-Vanne ou Val libre, est devenu Estissac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Troyes. Il y aura bientôt deux siècles que ce nom passa champenois.

Nous avons tout de même le droit de nous souvenir qu'il désigna, originellement et pendant longtemps, une maison du Périgord dont le passé a été glorieux. Ne méconnaissons pas ces vestiges réels, en ne soulignant pas son authentique origine, la transplantation lointaine, l'anachronique singularité et la complète métamorphose. Tant il est vrai que noms et châtellenies ont bien leur destinée ! *Habent sua fata... nomina et castella*. Ils changent parfois de pays.

Seulement nous déplorerons que les travaux entrepris sur la question d'Estissac par notre confrère René de Manthé, enlevé trop prématurément aux recherches historiques, n'aient pas encore été publiés depuis quarante années qu'il est mort.

Joseph DURIEUX.

LES DUCHESNE DE MONTRÉAL

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE PÉRIGUEUX
ET JUGES MAGES DE PÉRIGORD

I

Au cours de recherches sur la composition du siège sénéchal et présidial de Périgueux, j'ai eu à m'occuper des Duchesne de Montréal, qui tinrent l'office de lieutenant général en la sénéchaussée de Périgueux et juge mage de Périgord pendant près d'un siècle.

Le P. Anselme ne mentionne pas cette famille de robins, dont la noblesse était récente, et il ne cite incidemment que quelques-uns de ses membres qui contractèrent de brillants mariages, et cela parmi beaucoup d'autres Duchesne, qui n'eurent probablement aucun lien de parenté avec ceux du Périgord. Comme d'habitude, La Chenaye-Desbois et Courcelles n'en disent pas plus long. Quant à Saint-Allais, malgré la collaboration de l'abbé Lespine, il ne leur consacre qu'une note, d'ailleurs truffée d'erreurs, dans la généalogie des Taillefer¹. Ils ont cependant joué un rôle de premier plan dans la vie de notre province pendant plus de cent cinquante ans, tant par la fortune qu'ils surent acquérir, que par les charges qu'ils occupèrent et les alliances qu'ils contractèrent. A ces divers titres ils méritaient d'être tirés de l'oubli.

M. de Saint-Saud cite quatre magistrats de cette famille qui ont appartenu au siège sénéchal et présidial de Périgueux et deux autres qui furent officiers en l'Election²; je puis ajouter quelques précisions aux indications données par l'auteur.

(1) Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, XIV, 1818, p. 97, note 1.

(2) Comte de Saint-Saud, *Magistrats des Sénéchaussées, Présidiaux et Elections, etc., du Périgord*, Bergerac, imp. du Sud-Ouest, 1931.

Le premier est Pierre Duchayne¹, conseiller clerc « qui fut autorisé à siéger le 12 mars 1598, bien que son oncle maternel Pierre Albert fut déjà magistrat au Présidial »². En 1612, il est qualifié « archidiacre de Bergerac et chanoine de l'église cathédrale de la Cité [de Périgueux] »³. Il meurt à Paris en 1625 et est inhumé le 22 juillet dans la chapelle des Récollets de Périgueux⁴; un tel transfert de corps est un fait exceptionnel à cette époque et il témoigne d'une fortune déjà considérable. Le P. Dupuy nous apprend que ces Récollets, arrivés en 1612, s'installèrent sur un terrain qui leur fut donné par le chanoine Mèredieu et qui était situé dans le faubourg des Barris, au débouché du pont de Tournepiche⁵, et qu'en 1615 ils commencèrent la construction de « leur édifice par les libéralités de divers bienfaiteurs jusques à ce que le sieur du Chesne, archidiacre et conseiller du Roy en ce siège, se déclara fondateur de ce couvent, pour lequel durant son vivant il contribua tout ce qui estoit nécessaire à la fabrique, et ce avec une affection très-paternelle et munifique, qui après son décez et sépulchre a esté jusqu'à présent transmise à ses héritiers »⁶. On verra que cette bienveillance se manifestera jusqu'à l'extinction de la famille.

Puis est mentionné Jean Du Chayne, sieur de Breuilh⁷ et

(1) Au xvi^e siècle, on orthographie *Du Chayne* ou *Duchayne*; au cours du xvii^e, ces formes sont à peu près remplacées par *Duchaine*, *Du Chesne* ou *Duchesne*; c'est cette dernière que l'on trouve le plus souvent dans les écrits de l'époque et que nous adopterons. La forme *Duchêne* est moderne.

(2) Pierre Albert, conseiller au Présidial, avait épousé Isabeau de la Bermondie; la mère de Pierre Duchayne était donc une Albert.

(3) Archives départ. B 132.

(4) Archives municipales GG 52.

(5) Le couvent fut bâti sur l'emplacement de l'auberge du Chapeau Vert, où le ministre Brossier était venu prêcher la Réforme en 1561 et où s'était tramé le complot qui devait aboutir à la prise de Périgueux par Langoiran, le 6 août 1575; après bien des transformations, il est devenu l'actuelle Ecole normale d'Instituteurs.

(6) *L'Etat de l'Eglise du Périgord*, par le R.P. Jean Dupuy, Recollet, à Périgueux, chez Pierre et Jean Dalvy, 1629, II, p. 220 4.

(7) Breuilh, repaire noble dans la paroisse du même nom, aujourd'hui commune du canton de Vergt; on trouve également *Breuil* et *Le Breuil* (forme donnée par de Gourgues).

de La Rivière¹, qui fut lieutenant particulier civil et criminel dès 1605²; il fut élu deux fois maire de Périgueux, en 1607-1608 et en 1627-1628. Il épousa Marthe de Maignol, d^{lle} de Muguet³, et fut, dit M. de Saint-Saud, père de François-Philibert, dont il sera question plus loin. Il eut en outre au moins deux filles : Antoinette I^{re}, mariée à Henri de Champagnac, écuyer, s^r du Mas, « lieutenant particulier, assesseur criminel et président présidial au siège de Périgueux »⁴, qui fut élu maire pour 1631-1632, et Marguerite I^{re}, qui épousa Louis de Ranconnet, écuyer, s^{er} d'Escoire⁵. Jean Du Chayne fut inhumé à Périgueux le 26 avril 1631⁶; quant à Marthe de Muguet, elle était décédée avant 1646⁷.

Le troisième est un autre Jean du Chayne, qui fut nommé avocat du roi le 7 janvier 1620. Il épousa Antoinette de Jehan et c'est à lui que, dans une note commentant le texte du *Livre Journal* de Pierre de Bessot, MM. Tamizey de Larroque, Huet et de Saint-Saud attribuent la paternité de François-Philibert, ce qui est une erreur⁸. Il acheta la belle maison Renaissance de la rue Limogeanne, qui fut appelée plus tard hôtel de Rochefort, puis maison Estignard, et il la donna en dot à sa fille Bertrande, qui épousa le 23 février 1637 Thibaud

(1) Le repaire de La Rivière ou du Pavillon était situé sur la rive gauche de l'Isle, en face Barnabé; quand François-Philibert aura acheté le Petit-Change, la Rivière sera incorporé au nouveau domaine.

(2) Arch. dép. B 128.

(3) Dans toutes les pièces du fonds Taillefer (Arch. dép. E), Marthe de Maignol n'est appelée que Marthe de Muguet, du nom d'une terre située dans l'actuelle commune de Saint-Rabier; son véritable patronyme est indiqué, sans doute possible, dans une pièce des Archives municipales (FF 125).

(4) Arch. mun. GG 54.

(5) Arch. mun. GG 58; la dame d'Escoire mourut le 49 juillet 1602 et fut inhumée dans le couvent de la Visitation (*id.* GG 43).

(6) Arch. mun. GG 53. En cette année 1631, la peste fit beaucoup de victimes à Périgueux.

(7) Arch. dép. E, fonds Taillefer.

(8) Ph. Tamizey de Larroque, P. Huet et comte de Saud, *Livre-journal de Pierre de Bessot, Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1893, XX, p. 173, note 2; les annotateurs donnent comme référence les *Insinuations* des Arch. dép.

de Labrousse, s^r de la Pouyade¹. Il eut une seconde fille, Marguerite, qui s'allia le 21 novembre 1641 avec Joseph Bodin, s^r de la Roudetie, avocat en la cour². Notre avocat du roi était encore en charge après 1645³; élu maire pour 1646-1647, il fut destitué par le duc d'Epemon et remplacé le 11 février 1647; il dut mourir peu après.

Enfin François-Philibert, dont M. de Saint-Saud écrit : « Je n'ai pu trouver comment cette famille acquit la noblesse. Ce magistrat-ci, qui était juge mage et lieutenant général dès... et qui décéda en fonctions le 7 mars 1735, était chevalier et vicomte de Montréal. Je suppose que c'est lui qui, en 1721, épousa Anne d'Abzac de La Douze. » Ce n'était sûrement pas le François-Philibert fils de Jean et de Marthe de Muguet, car il aurait été plus que centenaire en 1735!

D'où sortaient ces Duchayne ?

M. de Montégut⁴ les dit originaires de l'Angoumois, parce que le 7 août 1593, à l'assemblée tenue à Pons après la conversion de Henri IV, figurait un Jean du Chesne, s^r du Chastenet; hypothèse combien fragile, car il y avait alors en France plusieurs familles du Chesne. C'est pour la même raison que je ne pense pas qu'on doive retenir une Brandelys du Chesne, épouse d'Antoine de Beaulieu et vivant en 1479⁵.

(1) Dujarric-Descombes, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1924, LI, p. 251. Bertrand revendit la maison en 1681 à Pierre Germain Faure, s^r de Gardonne, conseiller au Présidial, qui la constitua en dot à son fils aîné Germain Faure, s^r de Rochefort, avocat, quand celui-ci épousa en 1712 Henriette de Vincenot. Quant à Thibaud de Labrousse, il fut vice-sénéchal de la prévôté de Périgord et anobli en 1614 (C^{te} de Saint-Saud).

(2) Arch. mun. GG 56. On sait que Joseph Bodin, devenu procureur du roi, fut anobli en 1654, pour avoir été l'âme du complot qui chassa de Périgueux les troupes de Condé.

(3) Arch. dép. E suppl. 750.

(4) H. de Montégut, Inventaires du Château de Montréal en Périgord, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1891, XVIII, p. 343 et 420, et 1892, XIX, p. 316.

(5) « 1479. — Antoine de Beaulieu [rend hommage au comte de Périgord] pour la maison noble située au bout du pont de Montignac, qui appartient à sa femme, Brandelys du Chesne » (Trésor de Pau, E 780, mentionné par la marquise de Cumont dans ses *Recherches sur la noblesse du Périgord*, Paris, Champion, 1890).

Saint-Allais écrit : « La famille du Chesne, originaire de la paroisse de Montignac-la-Crempe et établie à Périgueux, n'est pas ancienne, mais il en est peu qui aient joui d'une aussi grande fortune et fait d'aussi bonnes alliances »¹; je n'ai rien trouvé qui confirme cette affirmation; je crois au contraire que nos Duchesne n'ont eu aucune possession dans la région de la Crempe jusqu'en 1649, date de l'achat de la vicomté de Montréal.

On peut supposer qu'ils commencèrent leur fortune dans le négoce au xv^e siècle et au début du xvi^e; c'est ce qui permit aux fils d'acheter des charges et aux filles de s'établir avantageusement.

Dès 1550, on trouve un Jean Duchayne, procureur au siège de Périgueux, qui est déclaré adjudicataire après crieée « des villages, biens et héritages saisis à M^e Michel Favara »².

Parmi les bourgeois de Périgueux, qui avaient emprunté les sommes nécessaires pour mener à bien la reprise de la ville aux Protestants en 1581, figure un sieur Duchaisne, sans indication de prénom³.

Une Catherine Duchayne était mariée avec Jean Chevalier, qui était conseiller au Présidial dès 1589 et qui mourut le 18 novembre 1595⁴, après avoir résigné sa charge « en faveur de Jean Duchayne pour Joseph Martin »⁵; ce Jean Duchayne était-il le sieur de Breuilh, le futur lieutenant particulier, ou bien un autre Jean Duchayne, conseiller en l'Election de Périgueux, dont la charge passa le 13 novembre 1599 à Jean Montozon ? En tout cas, Catherine se remaria avec ce Jean Montozon⁶ et vivait encore en 1619.

A la même époque, une Anne Duchayne était mariée avec

(1) Saint-Allais, *loc. cit.*; Montagnac-la-Crempe, commune du canton de Villambard.

(2) Arch. dép., B 44.

(3) *Histoire de la prise de Périgueux... et de la reprise de cette ville...*, publiée par l'abbé Audierne, Sariat, Michelet, 1884, p. 61.

(4) Arch. mun., GG 30.

(5) Les provisions de Joseph Martin sont du 14 mars 1596 (C^{te} de Saint-Saud).

(6) Arch. mun., GG 40; Jean Montozon et Catherine baptisent un fils le 6 janvier 1611.

Jacques Chalup, avocat à Périgueux¹; elle était marraine en 1618.

M. de Saint-Saud cite un quatrième Jean Duchayne, qui fut procureur du roi en l'Election et dont les provisions furent enregistrées le 9 avril 1610; peut-être était-il fils du troisième Jean, le conseiller en l'Election? Mais je crois plus prudent, faute de documents, de ne pas échafauder d'hypothèse sur la filiation de tous ces Duchayne.

Comme on a dû s'en rendre compte, j'ai recueilli les éléments de ce préambule surtout dans l'Inventaire des Archives municipales de Périgueux et dans celui des séries B et E de nos Archives départementales; ces Inventaires m'ont été également très utiles pour les pages qui vont suivre. En outre, notre dépôt départemental possède un gros dossier concernant les Duchesne de Montréal, qui est classé dans la série E, fonds Taillefer, et qui n'est pas inventorié; j'y ai puisé de très nombreuses précisions, mais j'ai jugé inutile d'indiquer chaque fois cette référence; aussi tout ce qui est donné sans indication de source, est tiré de ce fonds.

A ce propos, j'adresse mes sincères remerciements à M. Fournier de Laurière, archiviste de la ville de Périgueux, et à M. Moreau, suppléant l'archiviste départemental, pour leur inlassable complaisance.

II

Le contrat de mariage de François-Philibert Duchesne, 1^{er} du nom, ne laisse aucun doute sur son origine: «...Noble François Duchesne, s^{sr} de Breuilh et de la Rivière, fils de feu M^e noble Jean Duchesne, vivant s^r desdits lieux, conseiller du roy et lieutenant en la sénéchaussée et cour présidiale dudit pays, et de noble Marthe de Muguet, d^{lle} desdits lieux, son épouse... » Ce texte prouverait que Jean Duchesne avait été anobli: Quand et à quelle occasion? Je n'ai pu le

(1) Arch. mun., GG. 412; Jacques Chalup et Anne baptisent un fils le 6 septembre 1599; Anne est marraine le 26 août 1618 (*id.*, GG 4).

découvrir moi non plus. Peut-être se disait-il noble pour avoir été maire de Périgueux, celui-ci et ses consuls se qualifiant « comtes, barons et seigneurs hauts justiciers de la ville et banlieue »¹. C'est en outre un exemple de l'omission fréquente du second prénom, ce qui risque provoquer des erreurs, tous les mâles de la famille s'appelant désormais François; aussi m'a-t-il paru nécessaire de leur donner un numéro d'ordre.

Le 12 mai 1639, François-Philibert épousa Marie-Anne de Thinon, fille de « noble M^{re} M^e Pierre de Thinon, s^{er} de Fléat², conseiller du roy, juge mage et lieutenant général en Périgord et commissaire examinateur en cour de la Sénéchaussée présidiale de la dite ville [Périgueux] et de feu dame Madeleine de Villedon, dame de Thinon, son épouse. »

Dans le contrat, P. de Thinon promettait de résigner son office en faveur de son futur gendre et de le faire pourvoir dans les trois ans au plus tard, moyennant 70.000 livres, dont il déduisait 30.000 livres, constituant la dot de sa fille. En contre-partie, François-Philibert s'engageait à servir à son beau-père, dès qu'il entrerait en fonction, une rente viagère annuelle de 500 livres. Sa mère, la d^{lle} de Muguet, promettait de verser à ce moment 40.000 livres; elle devait, en outre, entretenir et nourrir les futurs époux et leur famille et, dans le cas où ils ne voudraient ou ne pourraient habiter avec elle, elle s'obligeait à leur donner en compensation les terres et seigneuries de Breuilh et de Mondigneras³, ayant appartenu à feu Jean Duchesne et, en plus, la jouissance du domaine de Dailhot⁴, de la maison de feu Pierre Duchayne, l'archidiacre⁵, d'un jardin et de la moitié d'un pré, dit de la

(1) Les Duchesne portaient pour armoiries : *D'azur à trois pals d'or, au chef aussi d'azur chargé de trois besants d'argent, soutenu d'une divise au triangle de même.*

(2) Fléat, aujourd'hui Fléac, et non Fliac, est devenu une commune du canton d'Angoulême, à 4 km. de cette ville; les Thinon étaient d'origine charentaise.

(3) Mondigneras était un repaire noble, sur l'emplacement duquel fut construite l'église de Breuilh; sa seigneurie sera réunie à celle de Breuilh.

(4) Dailhot ou Dailhe était une terre qui dépendait de Breuilh et qui avait été acquise en communauté par Jean Duchesne.

(5) La possession de cette maison permet d'admettre que Pierre Duchayne était frère de Jean, par conséquent l'oncle de François-Philibert.

Forest, situés près du couvent des Récollets. Enfin, le jeune époux donnait par avance la moitié de ses biens à l'un des enfants qui naîtraient du mariage; il prévoyait des substitutions possibles et, en cas de prédécès, il donnait l'usufruit à sa veuve, à charge pour elle de ne pas se remarier et d'élever convenablement ses enfants.

Marie-Anne de Thinon mourra le 17 janvier 1651, moins de douze ans après son mariage, après avoir donné à François-Philibert sept enfants, que celui-ci énumère dans son testament ¹, les trois garçons les premiers, comme d'usage, puis les filles :

1^o L'aîné, à qui on donnera le titre de seigneur d'Issac ², mourra jeune; j'ignore quel fut son prénom, que son père n'indique pas.

2^o Pierre, qualifié seigneur de Breuilh, sera d'église; après avoir été reçu docteur en Sorbonne, il partira aux Indes comme missionnaire et sera sacré évêque de Béryste ³; je ne connais pas la date de sa mort, qui est antérieure au testament de son père, c'est-à-dire à 1694 ⁴.

3^o Jean-François, 1^{er} du nom, pour le différencier d'un frère puîné, qui recevra les mêmes prénoms ⁵; il sera question de lui plus loin.

4^o Antoinette II, qu'il faut se garder de confondre avec sa

(1) Arch. dép. B 229.

(2) Issac, paroisse qui appartenait à la vicomté de Montréal et sur le territoire de laquelle est bâti le château; actuellement commune du canton de Villablard. Le jeune seigneur d'Issac mourra donc après l'achat de Montréal, c'est-à-dire après le 19 juillet 1649.

(3) Béryste, dont Pierre sera sacré évêque « in partibus », était une ville de l'ancienne Phénicie.

(4) Dans un mémoire de juriste écrit vers 1737, il est fait mention de deux garçons morts jeunes; c'est la seule allusion à eux que j'ai trouvée dans le fonds Taillefer; elle est du reste exacte pour le s^r d'Issac, mais non pour l'évêque de Béryste; je ne les connais que par le testament de leur père. En reproduisant ces détails, Saint-Allais (loc. cit.) a « dédoublé » Pierre; après l'avoir mentionné, il ajoute un N., évêque de Béryste; il est vrai qu'en compensation il a oublié la quatrième fille morte jeune, ce qui lui permet de ne compter que les sept enfants, dont François-Philibert dit avoir été père.

(5) Saint-Allais a confondu les deux Jean-François.

tante, la dame du Mas, et avec une sœur plus jeune, épousera le 24 janvier 1660 Charles de Lestrade, s^{sr} de La Cousse ¹, ancien officier, fils aîné de Jean et d'Isabeau de Ferrières-Sauveboeuf. Par contrat, François-Philibert lui constituera une dot de 25.000 livres, plus 1.000 livres pour ses effets et bijoux et, le 13 mai 1664, il lui donnera 4.000 livres, soit au total 30.000 livres. Il naîtra six enfants, quatre garçons et deux filles. Charles de Lestrade testera le 8 septembre 1685 et mourra peu après. Antoinette se remariera l'année suivante avec Jean-François Chapt de Rastignac, marquis de Laxion, et sera habituellement appelée dame ou marquise de Cognac ². Quelques années plus tard, devenue veuve de nouveau ³, elle se retirera au château de La Cousse.

5^e Marguerite II^e, née en 1643 et filleule de sa tante la dame d'Escoire, s'alliera par contrat du 6 mai 1663 avec Jacques d'Aubusson, capitaine au régiment des Gardes de S. M., qui était fils de Jean, s^{sr} de Mortemart et de Bardou ⁴, et de Jeanne de Loudat, et qui sera tué à la bataille de Steinkerque (3 août 1692), sans laisser de postérité. Marguerite ne se remariera pas et habitera habituellement le château de Beauregard ⁵, dont ses beaux-frères et belles-sœurs lui laisseront la jouissance; elle mourra en 1726. Son père lui avait constitué une dot de 30.000 livres, plus 1.000 pour ses habits et bijoux et il promettait 10.000 livres de plus six ans après.

6^e Renée, qui naîtra le 13 décembre 1647, et qu'on appellera M^{lle} de Fléat, se mariera le 21 avril 1664 ⁶ avec Jean-Jacques

(1) Arch. mun. GG 12; le contrat de mariage fut passé le 17 janvier. La Cousse, repaire noble dans la paroisse de Coulaures, canton de Savignac-les-Eglises.

(2) Laxion, repaire noble dans la commune de Cognac, canton de Thiviers.

(3) Le marquis de Laxion était mort quand François-Philibert écrivait son testament (21 octobre 1694).

(4) Mortemart, paroisse annexée à Saint-Félix-de-Reilhac, canton du Bugue; Bardou, repaire noble dans la paroisse du même nom, canton d'Issigeac.

(5) Beauregard, repaire noble situé dans la paroisse du même nom, aujourd'hui commune de Beauregard-et-Bassac, canton de Villamblard; la seigneurie avait été apportée aux Aubusson par Jeanne d'Abzac, de La Douze, qui épousa en 1515 François, s^{sr} de Castel-Nouvel.

(6) Arch. mun. GG 12.

Généalogie des Duchesne

Jean
procurateur
mort en 1550



de Saint-Astier, II^e du nom, marquis des Bories¹, fils de Jean-Jacques I^{er} et de Catherine de Montesquiou de Sainte-Colombe. François-Philibert constituera à cette troisième fille une dot de 40.000 livres², dont le domaine de Fléat compté pour 15.000. Devenue veuve, en 1679, son mari ayant été assassiné, elle élèvera ses trois enfants. Puis elle se brouillera avec son fils Charles³; un jour de 1702 que celui-ci était absent, elle viendra à la tête d'une troupe d'une vingtaine de gens à cheval assiéger les Bories; mais les assaillants seront repoussés à coups de pierres par les servantes barricadées dans le château⁴. Elle se remariera le 14 août 1703 avec Pierre de Joubert, comte de Nanthiat⁵ et, de nouveau veuve, elle testera le 9 mai 1718 au château de Beauregard, faisant héritier son petit-fils, Charles de Saint-Astier, II^e du nom, n'ayant pas eu d'enfant de ce second mariage.

7^e Une fille, dont le prénom n'est pas indiqué par François-Philibert et qui mourut jeune, peu de temps après le décès de sa mère.

Les Thinon étaient-ils ou avaient-ils été protestants? Il semble bien qu'on puisse répondre affirmativement. En tout cas il est probable que Marie-Anne n'avait pas abjuré; c'est ce qui expliquerait peut-être qu'on ne trouve dans les registres paroissiaux aucune trace ni de son mariage, ni de la naissance de ses sept enfants, ni de sa sépulture. Mais il y a mieux : Marguerite II ne fut baptisée à Saint-Front que le 22 janvier 1660, deux jours avant le mariage de sa sœur aînée et, dans son registre, le prêtre a noté qu'elle était âgée

(1) Les Bories, repaire noble dans la commune d'Antonne, canton de Savignac-les-Eglises.

(2) François-Philibert donnait à Renée, comme à ses sœurs aînées, 30.000 livres, les 10.000 autres provenaient d'une donation particulière du grand-père P. de Thinon, dont il sera question plus loin.

(3) Charles de Saint-Astier, I^{er} du nom, épousera par contrat passé le 26 septembre 1699 au château de Veyrières (paroisse de Saint-Martial-d'Albarède) sa cousine germaine Léonarde de Lestrade, fille de feu Charles de Lestrade et d'Antoinette Duchesne, devenue dame de Cognac.

(4) Arch. dép. B 253.

(5) Nanthiat, paroisse du canton de Lanquaille.

de 16 ans et 10 mois ¹; Renée ne reçut également le baptême catholique qu'en 1670, six années après son mariage, alors qu'elle avait déjà 22 ans; cette abjuration tardive de la dame des Bories dut être un événement marquant, car ce fut l'évêque, M^{sr} Le Boux, qui administra lui-même le sacrement ².

François-Philibert n'entra en charge qu'en 1645, six ans après son mariage. C'est sans doute son jeune âge qui avait empêché qu'il fût pourvu plus tôt, comme le lui avait promis son beau-père. Peut-être aussi le nombre de ses parents qui siégeaient déjà, faisait-il hésiter le pouvoir royal, quoique les autorisations fussent données sans trop de difficulté; le lieutenant assesseur, Henri de Champagnac, était son beau-frère et sept conseillers étaient ses cousins à des degrés divers, Pierre Albert s^r de Laborie, Jacques André, Denis Charon de Sencenac, Léonard Tourtel s^r de Gramond, Pierre de Simon de Chatillon, Pierre Alexandre s^r de Fonpilou, et Michel Jonjay ³.

Jusqu'à la Fronde, sa magistrature ne fut pas troublée; le 2 août 1651, à la réunion des Etats du Périgord, il siégea « à main gauche de M. de Bourdeille », qui présidait l'assemblée ⁴. Dès l'approche des troupes de Condé, son beau-père P. de Thinon avait jugé prudent de se retirer au château de Montréal, qui venait d'être acquis, et il dut emmener ses petits-enfants, du moins les deux plus jeunes, Jean-François et Renée. L'année suivante, quand on apprit que le comte d'Harcourt s'app préparait à assiéger Périgueux avec l'armée royale, François-Philibert alla le rejoindre. On sait que quelques jours avant la bataille de Montanceix (17 juin 1652), le colonel Balthazar avait envoyé ses bagages au château ⁵. Le 12 avril 1652, P. de Thinon y avait rédigé son testament,

(1) Arch. mun. GG 62.

(2) Arch. dép. E suppl. 3.

(3) Arch. mun. FF 125.

(4) Arch. mun. AA 38. François de Bourdeille était sénéchal et gouverneur du Périgord.

(5) *Histoire de la guerre de Guyenne par le colonel Balthazar*, Ed. Ch. Barry, Bordeaux, Ch. Lefebvre, 1876, p. 63.

GÉNÉALOGIE DES THINON

Jean de Thinon
ép. Jeanne de Croizat.

Pierre
sr de Fleat,
lieutenant général et juge mage
mort en 1553

Josué
sr de Chantemerle,
parrain à Périgueux
en 1617.

Jean
Elu à Montignac-
Charente,
vivant en 1652.

ép. 1^o
Guillaumine Houlier.

2^o avant 1617
Madeleine de Villedon

Marie,
ép. en 1623
Jean de Solminihac,
sr de la Vignerie
de Bellat.

Madeline
née en 1617

Jean
bapt. en 1627

Marie-Anne
ép. en 1539
François-Paulbert Duchesne 1^{er}
sr de treuilh
et de la Rivière,
morte en 1651.

Charlotte
épouse
Ch. d'Abzac,
marquis
de La Douze.

auquel il ajouta un codicille le 28 août 1653, et il mourut quelques jours plus tard. Pendant son absence, les troupes de Condé avaient pillé et saccagé sa maison de Périgueux; le 30 septembre, peu après la délivrance de la ville (16 septembre), François-Philibert demanda à M. de Ribeyre, intendant des armées royales dans la province, de dresser procès-verbal des déprédations commises par la soldatesque. Puis le calme revenu, il reprit l'exercice de sa charge, sans qu'il se produisit d'incident grave jusqu'à sa mort.

Comme tous ses contemporains qui, dès qu'ils devenaient riches, aspiraient à la noblesse, François-Philibert se disait écuyer et seigneur de Breuilh et de La Rivière et, quelques années après qu'il eut acheté la vicomté de Montréal, il n'hésita pas à se titrer vicomte dudit lieu; mais, en 1670, il n'en fut pas moins mis à l'amende, avec les autres magistrats du siège de Périgueux, pour usurpation de noblesse. Il paya et, à l'exemple de ses collègues, il continua à se dire écuyer. Lors de la seconde recherche de la noblesse, ces gentilshommes de contrebande ne furent plus inquiétés; certains même, nous dit M. de Saint-Saud, obtinrent à cette occasion une maintenance de noblesse, en prouvant l'usage centenaire et ininterrompu du titre d'écuyer pris par eux et leurs ascendants; il est probable que ce fut le cas des Duchesne.

Ces prétentions nobiliaires étaient trop générales chez les bourgeois de l'époque pour qu'elles puissent être retenues comme trait de caractère. Si l'on en fait abstraction, François-Philibert apparaît comme un homme honnête et pondéré, probablement assez âpre au gain, qui chercha avant tout à élever la condition de sa famille, en accroissant sa fortune et en établissant ses enfants le mieux possible. Il ne fut peut-être pas un magistrat de grande classe, mais il fut certainement un excellent homme d'affaires. Son solide bon sens et son expérience de la justice lui permirent d'échapper à l'un des travers les plus caractéristiques de son temps, le goût de la procédure; il avait compris qu'une mauvaise transaction était toujours moins onéreuse qu'un procès gagné.

Je ne sais si l'office de lieutenant général et juge mage au siège de Périgueux était très absorbant; il devait laisser de

nombreux loisirs à son titulaire, car la gestion de sa fortune lui prenait beaucoup de temps. Jusqu'à sa mort, François-Philibert ne cessera d'acheter, de vendre, d'échanger, de prêter, de transiger, et il laissera des affaires assez embrouillées, que son héritier devra liquider. Il fera même construire des petites maisons de rapport dans les terrains qu'il possédait au faubourg des Barris, près des Récollets.

A la mort de son père, il était trop jeune pour occuper l'office de lieutenant particulier, qu'il héritait de lui. On attendit donc qu'il eût l'âge voulu pour en être pourvu. Mais quand il fut question qu'il épousât Marie-Anne de Thinon avec promesse de vente de l'office de lieutenant-général et juge-mage, il se défit de celui de son père au profit d'un sieur Jay de Ferrières¹ pour la somme de 26.000 livres; comme il était fréquent, l'acquéreur ne versa pas le capital, mais s'engagea à en servir l'intérêt. Ayant sans doute besoin d'argent pour payer son beau-père, François-Philibert fit saisir l'office; mais par une transaction du 1^{er} février 1644, Jay de Ferrières versa 1.800 livres, plus les frais et les intérêts échus, et promit de se libérer à Noël prochain; il ne put tenir ses engagements, d'où nouvelle saisie; il s'acquitta enfin en signant des billets.

Marthe de Muguet venait de mourir sans avoir versé à P. de Thinon les 40.000 livres qu'elle avait promises au contrat de François-Philibert, et de son côté celui-ci n'avait pas payé les arrérages de la rente de 500 livres. Aussi dut-il conclure avec son beau-père une première transaction le 17 septembre 1646. Il devait encore sur le prix de l'office de lieutenant-général et juge-mage 34.453 livres; pour se libérer, il donna des obligations, dont un certain nombre lui venait

(1) Il s'agit de Jean Jay, s^r d'Ataux et de Saint-Germain, devenu s^r de Ferrières par son mariage avec Catherine Blanquet; quelques années plus tard, il transmet son office à son fils Bernard, s^r de Ferrières. Il ressort d'une pièce des Archives municipales, que j'ai déjà citée (FF 123), que Jean de Jay « avait contracté mariage pour son fils » avec une fille de Marthe de Maignol, c'est à dire avec Marguerite, la future dame d'Escoire et la sœur de François-Philibert; le contrat fut donc passé, mais pour des raisons que j'ignore, le mariage n'eut pas lieu.

de son père et de sa mère et dont le total se montait à 32.300 livres; il prit en outre une série d'engagements, quant à la validité des billets donnés et au paiement du solde.

Le 7 février 1649, il régla avec sa sœur Marguerite, dame d'Escoire, la succession de leur mère, en lui versant 19.000 livres pour ses droits légitimaires¹. Peut-être ce paiement l'obligea-t-il à vendre le domaine de Dailhot, le 16 mai 1650, pour la somme de 12.400 livres.

Le 1^{er} mars 1651, François-Philibert dut signer une nouvelle transaction avec son beau-père; il reconnaissait que certaines des obligations, qu'il lui avait remises en 1646, n'avaient pas été payées et qu'il devait encore 23.000 livres; il s'engageait à le loger au château de Montréal et à subvenir à tous ses besoins.

Quatre jours après, le 5 mars, P. de Thinon faisait donation de tous ses biens à deux de ses petits-enfants, Jean-François et Renée; comme ils étaient mineurs, François-Philibert accepta la donation et s'engagea à en remplir les conditions, qui étaient les suivantes :

P. de Thinon leur donnait d'abord 36.000 livres, constituées par les 23.000 qui lui étaient encore dues sur le prix de l'office, 10.000 qu'il avait prêtées au clergé du Périgord² et 3.000 à prendre sur certaines obligations énumérées à l'acte, dont une sur l'Hôtel-de-Ville de Périgueux. En immeubles, il donnait sa maison d'habitation de « la Limougeanne », avec ses livres, effets, bijoux, vaisselle, meubles, etc., qui devaient être pillés peu après; une maison provenant de la d^{lle} de La Faye³ et une propriété située à Vars, en Angou-

(1) Son autre sœur, Antoinette, dame du Mas, avait dû être antérieurement désintéressée.

(2) Soit que le clergé n'ait pas payé les intérêts, soit que François-Philibert lui ait prêté d'autre argent, la créance s'élèvera à 17.549 livres quand elle sera remboursée à Jean-François II, qui l'héritera de son père.

(3) Ne serait-ce pas Jeanne de La Faye, fille de Jean et de Jeanne de Vars, qui épousa en 1618 Gaspard du Puy de Trigónan? Ou bien Honorée de Vars, qui appartenait à une autre famille des environs de Mareuil et qui s'était alliée à Jean de La Faye, s^r de Narse, en Angoumois? (*Généalogie de la Maison de La Faye*, par MM. P. Huet et A. de Saint-Saud, Bergerac, imp. du Sud-Ouest, 1900, p. 136).

mois¹, ayant appartenu à la même; la maison et le pré appelés de la Fontaine des Malades²; une rente de treize boisseaux de froment à lui due sur le tènement de Plague³ et divers autres droits de minime importance. Par contre, sur ces biens devaient être prélevées les 15.000 livres qu'il avait données à sa fille Marie-Anne, 10.380 livres à la sœur de celle-ci, Charlotte, dame de La Douze, 4.000 livres à Marie, dame de Belet, fille d'un premier lit⁴, et 400 livres d'obits.

Après la mort de son beau-père, François-Philibert négocia avec ses belles-sœurs : il désintéressa la dame de Belet et signa le 7 novembre 1658, avec la dame de La Douze, une transaction, aux termes de laquelle celle-ci lui abandonnait tous ses droits, y compris ceux qu'elle avait sur le domaine de Fléat, pour une somme de 9.000 livres.

François-Philibert fit effectuer d'importantes réparations à la maison de son beau-père et il vint l'habiter; il vendit ensuite, en 1657, celle où il avait logé jusque-là dans le quartier des Plantiers, à Pierre de Froidefond, s^r des Farges⁵.

François-Philibert était en charge depuis quatre ans, quand il commença la série de ses grandes acquisitions

(1) Vars est devenu une commune du canton de Saint-Amand-de-Boixe, distante de 13 kilomètres d'Angoulême.

(2) La Fontaine-des-Malades est située dans le faubourg Saint-Georges, entre la route de Bergerac et l'Isle; la maison existe encore et porte le n° 2 de la rue Fontaine-des-Malades.

(3) Plague est une terre située dans la commune de Coulounieix, canton de Périgueux.

(4) Pierre de Thion s'était d'abord marié avec Guillaumine Houlier, qui lui avait donné une fille Marie, laquelle s'allia à Jean de Solminihac, s^r de Belet; puis il épousa Madeleine de Villedon, et il eut de cette seconde femme six enfants, dont deux moururent en bas âge, deux, Madeleine et Jean, moururent jeunes, et deux survécurent, Marie-Anne, mariée à François-Philibert Duchesne, et Charlotte, qui épousa Charles d'Abzac, marquis de La Douze.

(5) A. de Froidefond, *Armorial de la noblesse du Périgord*, Périgueux, imp. de la Dordogne, 1891, I, p. 153. Cette maison a appartenu à la famille de Froidefond jusqu'à ces dernières années; elle est située rue de la Nation et porte actuellement le n° 4; notre Société historique et archéologique du Périgord y a siégé de 1889 à 1912.

territoriales par celle de la vicomté de Montréal¹. Pour comprendre les incidents qui se produisirent à cette occasion, il faut savoir que François de Pontbriand, vicomte de Montréal, était mort en laissant trois enfants :

Françoise, qui épousa en 1611 Gaston Foucauld, I^{er} du nom, s^{sr} de la Garaudie²; elle testa en 1646, codicilla le 20 octobre 1648 et mourut peu après; elle instituait héritier universel son fils aîné Gaston II, à charge de joindre à son nom et à ses armes ceux des Pontbriand;

Jeanne, qui s'allia avec Gaston Goulard, baron de Touverac et de La Faye en Angoumois³;

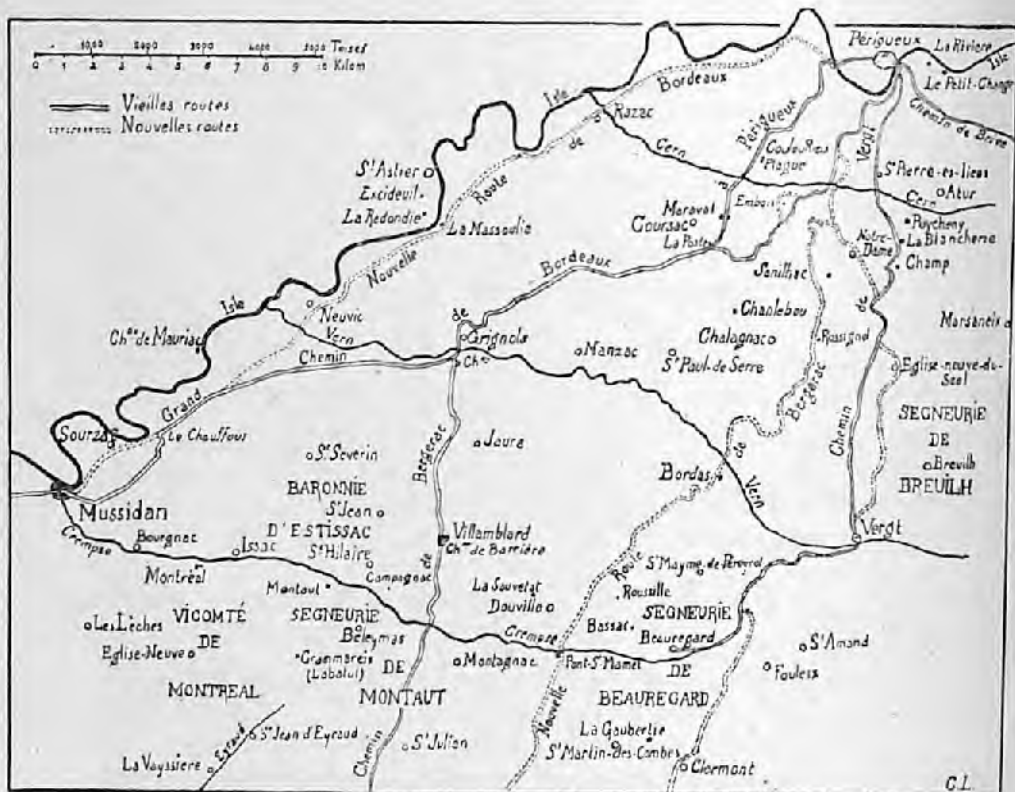
Hector, qui n'eut pas d'enfant de ses deux mariages et qui se ruina à la cour. A son sujet, M. de Montégut écrit (loc. cit.): « Il vivait encore en 1635, date où il fit son testament... Il dut décéder peu avant 1639, moment auquel la terre de Montréal fut décrétée, autrement dit, en termes modernes, expropriée... Ce qu'il y a de certain, c'est que l'état des affaires de cette maison était arrivé à un tel état de pénurie, qu'on avait même engagé, moyennant 800 livres, le greffe de haute justice de la châtellenie. Quoiqu'il en soit, le 15 juillet 1639, François du Chesne, lieutenant-général au siège de Périgueux, en devint adjudicataire moyennant la somme de 131.000 livres ».

(1) Montréal était un repaire noble situé dans la paroisse d'Issac; sa châtellenie comprenait la paroisse d'Eglise-Neuve-d'Eyraud et partie de celles d'Issac, Saint-Jean-d'Eyraud et La Vayssière, le tout dans l'actuel canton de Villamblard; la seigneurie appartint aux xiv^e et xv^e siècles aux Saint-Astier, puis aux Peyronenc; au xvi^e siècle elle passa aux Pontbriand. Dans la monographie qu'il a consacrée à Montréal, M. de Montégut (loc. cit.) donne d'abondants détails sur les Pontbriand et sur les Faubournet de Montferrand, qui héritèrent la vicomté en 1782; mais il ne consacre que quelques lignes aux Duchesne, qui en furent propriétaires pendant 113 ans. La vente du château comportait celle de la Sainte-Epine, qui avait été trouvée par Michel de Peyronenc sur le cadavre de Talbot, le soir de la bataille de Castillon, et qui est restée depuis lors dans la chapelle du château.

(2) La Garaudie était un fief situé dans la paroisse de Milhac, aujourd'hui commune du canton de Saint-Pardoux-la-Rivière.

(3) Les Goulard, s^r de La Faye, ne paraissent avoir eu aucune parenté avec les La Faye du Périgord,

Qu'Hector de Pontbriand soit mort ruiné, cela était vraisemblable. Mais il paraissait certain que la date de la vente indiquée par l'auteur était erronée. Il n'était d'abord pas dans les habitudes de l'époque de tant se hâter de vendre une terre de famille pour payer des dettes et il y avait lieu de penser que Françoise, l'héritière, essaierait de la conserver, pour la transmettre à son fils, avec le titre de vicomte;



de fait, dans sa généalogie des Foucauld, Courcelles qualifie Gaston II vicomte de Montréal. D'autre part, il n'était guère admissible que François-Philibert ait fait une aussi importante acquisition deux mois après son mariage, alors qu'il n'avait encore que l'espérance de devenir lieutenant-général et juge-mage. Les pièces du fonds Taillefer apportent la preuve que ces objections sont justifiées : la vente eut lieu le

19 juillet 1649, quelques mois après la mort de Françoisé, moyennant 131.000 livres.

François-Philibert paya d'abord 22.000 livres de lods et vente, puis il versa quelques acomptes; à la mort de sa femme (17 janvier 1651), il n'avait encore donné, capital et intérêts, que 33.240 livres. Quand les troubles de la Fronde furent apaisés, Gaston Foucauld II s'aperçut que le prix de vente était par trop inférieur à la valeur de la terre et il intenta à François-Philibert un procès en restitution; mais il ne se contenta pas de la procédure, dont les lenteurs l'exaspéraient, et il se livra à des déprédations et à des voies de fait. Néanmoins, les adversaires comprirent qu'il valait mieux composer; par une transaction du 14 décembre 1661, Gaston Foucauld acceptait la vente et François-Philibert, renonçant à tous dépens, dommages et intérêts, donnait 19.000 livres de plus, ce qui portait le prix de Montréal à 150.000 livres; il se libérait en grande partie en endossant de nombreuses obligations, dont certaines étaient en possession de Gaston Goulard.

A une date que je n'ai pu préciser, mais qui doit être voisine de 1656, François-Philibert acheta à Hector d'Aubusson, s^{sr} de Castel-Nouvel, moyennant 18.000 livres, les seigneuries de Montaut ¹ et de Labatut ², qui étaient limitrophes de la terre de Montréal.

Le 6 janvier 1664, François VI, duc de La Rochefoucauld, lui vendit « des forêts, rentes et justices », qui faisaient partie

(1) La seigneurie de Montaut avait été achetée en 1580 à Hélène de Clermont, dame de Mussidan, par Foucauld d'Aubusson, père d'Hector; sa justice comprenait les paroisses de Beleymas, Montagnac et Saint-Julien, situées dans l'actuel canton de Villamblard. Le château de Montaut n'est plus qu'une ruine informe, située dans la commune de Beleymas, près de Peyrelevade, dominant la rive gauche de la Crempse. On trouve souvent la forme Montaud.

(2) Labatut, seigneurie située également dans la paroisse de Beleymas; une ruine porte encore ce nom près de Gammareix, dans la forêt de Lagudal. En 1830 et 1835, M. Gueydon de Dives signalait à M. de Mourcin l'existence de ces ruines situées sur une éminence; les murailles, d'une épaisseur extraordinaire, dépassaient à peine le sol et étaient entourées d'un double fossé (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, IV, 1877, p. 80, et VIII, 1881, p. 450).

de la seigneurie d'Estissac¹. Il arrondissait ainsi ses domaines de la région de la Crempse.

Puis il fit l'acquisition du repaire du Petit-Change², pour lequel il rendit hommage aux maire et consuls de Périgueux le 30 octobre 1687. Ce domaine, qui était contigu de celui de La Rivière, lui servira sans doute de maison des champs, le château de Montréal étant vraiment trop éloigné pour jouer ce rôle. J'ignore le prix qu'il le paya; dans son testament, il le donnera à son fils puîné pour la somme de 36.000 livres.

Enfin, vers la fin de sa vie, il acheta au roi des rentes que celui-ci possédait en indivision avec le chapitre de Saint-Front dans la paroisse d'Eglise-Neuve-du-Scel³ pour la somme de 1.510 livres, et en 1699, de compte à demi avec Pierre-Léonard de Montozon, avocat du roi au siège de Périgueux, il devint propriétaire moyennant 1.500 livres, de la portion des justices appartenant également au roi dans les paroisses d'Atur, de Marsaneix et de Saint-Mayme-de-Péreyrol⁴.

Il possédait aussi d'autres petites seigneuries dont il sera question ultérieurement.

(1) Estissac était une châtellenie dont la justice comprenait les trois paroisses de Saint-Hilaire, Saint-Jean et Saint-Séverin, situées les deux premières dans le canton de Villamblard, la troisième dans celui de Neuviç. Elle fut apportée en mariage, le 27 septembre 1587, à François IV de La Rochefoucauld, prince de Marcellac, grand père de François VI, par Claude d'Estissac, sœur et héritière de Charles de Madaillant, dernier baron d'Estissac. Le château, qui avait été rasé au milieu du xve siècle par le comte de Périgueux, était situé d'après la tradition dans la paroisse de Saint-Hilaire, près du hameau de Campagnac. On remarquera que toutes ces acquisitions de François-Philibert formaient un bloc d'environ 12.000 hectares, presque entièrement situé dans l'actuel canton de Villamblard.

(2) Le château du Petit-Change est situé dans l'actuelle commune de Boulazac; le domaine acheté par François-Philibert était en partie dans cette commune et en partie dans celle de Périgueux.

(3) Eglise-Neuve-du-Scel, actuellement Eglise-Neuve-de-Vergt, commune du canton de Vergt.

(4) R. Villepelet, Inventaire des liasses 171-175 des Archives Nationales, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1916, XLIII, p. 111, Atur et Marsaneix, communes du canton de Saint-Pierre de Chignac; Saint-Mayme-de-Péreyrol, commune du canton de Vergt.

Les aliénations furent bien moins importantes. Outre celle de la maison du quartier des Plantiers et celle de Dailhot déjà signalées, il vendit pour 6.000 livres la maison, et pour 10.000 livres le domaine de Vars, qui provenaient de la d^{lle} de La Faye; en outre, il échangea le tènement du Treuil, qui faisait partie de la seigneurie de Breuilh, pour certains droits que possédait sur cette terre le chapitre de Saint-Front.

Quant aux rentes, cens et droits divers, qu'il avait achetés çà et là, qu'il vendit ou qu'il échangea, il serait sans intérêt d'en dresser la liste, qui, au surplus, serait certainement incomplète.

François-Philibert avait établi ses filles, la dernière en 1664, et elles avaient quitté la grande maison de la « Limougeanne »; il y restait seul avec son fils Jean-François, qui ne songeait pas encore à créer un foyer. Cette solitude lui devint-elle de plus en plus pénible à mesure qu'il vieillissait? Aux approches de la soixantaine, il songea à se remarier et il choisit une jeune fille qui était la sœur de son gendre, Catherine d'Aubusson, fille de Jean et de Jeanne de Loudat.

Le mariage eut lieu le 29 octobre 1678¹. Quelques jours auparavant, le 20 octobre, il avait fait inventorier le mobilier du château de Breuilh, qu'il donnait, ainsi que la seigneurie, à sa jeune femme.

De cette union naquirent deux enfants :

8° Le 20 janvier 1684, une fille Antoinette, III^e du nom, qui fut baptisée le 25 avril suivant et qui eut pour parrain Jacques d'Aubusson, marquis de Beauregard, en même temps son oncle et son beau-frère, et pour marraine Antoinette II, dame de La Cousse; elle épousera en 1703 Henri de Taillefer, II^e du nom, marquis de Barrière.

9° L'année suivante, le 11 juillet 1685, un garçon Jean-François, II^e du nom, qui fut tenu le lendemain sur les fonts baptismaux par son frère Jean-François I^{er} et par sa sœur Marguerite II, marquise de Beauregard; plus tard, après la mort de son oncle Pierre, l'évêque de Beryte, il sera qualifié

(1) Bihl, Nat., Fonds Périgord, T 128.

seigneur de Breuilh et, par courtoisie, marquis de Montaut et il ajoutera à ses deux prénoms celui de Philibert, sans doute pour éviter d'être confondu avec son frère aîné.

Après le mariage de son père, Jean-François I^{er} avait continué à habiter avec lui. Ce n'est que bien plus tard, après avoir dépassé la quarantaine, qu'il se décida à prendre femme. Il choisit une fille de François d'Hautefort, marquis d'Ans, et de Jeanne d'Abzac de La Douze, Marie-Thérèse, d^{lle} d'Ajat; leur union fut célébrée à la cathédrale Saint-Front le 1^{er} février 1693 ¹.

Pour une raison qu'on comprendra ultérieurement, il est utile d'indiquer dès maintenant les principales dispositions de son contrat de mariage, daté du 27 janvier précédent. François-Philibert y précisait la volonté qu'il avait exprimée dans son propre contrat de 1639 : il donnait à Jean-François I^{er}, son fils aîné, la moitié de tous ses biens présents et à venir; dans le cas où celui-ci mourrait sans enfant mâle, ou ses mâles sans mâle, il lui substituait son fils cadet, Jean-François II, s^{er} de Montaut; il prévoyait en outre d'autres substitutions. Il édictait ensuite, sous peine de déchéance, la défense d'aliéner ou de diviser les terres de Montréal, Labatut et Montaut, ainsi que leurs appartenances et dépendances. De son côté, la mariée recevait de son père, le marquis d'Ans, et d'une tante, une somme de 22.000 livres. En cas de prédécès, Jean-François donnait l'usufruit de tous ses biens à sa future épouse, sa vie durant et tant qu'elle ne serait pas remariée, et à la condition qu'elle élevât convenablement leurs enfants à naître. Enfin, à l'aîné des garçons, il donnait par avance la moitié de ses biens ou, à défaut de mâle, à l'aînée de ses filles.

Aussitôt marié, Jean-François, pour sauvegarder les droits que venait de lui donner son contrat, demanda que soient dressés l'état des lieux des immeubles de son père et l'inven-

(1) Arch. mun. GG 78. Dans les généalogies de la maison d'Hautefort, Marie-Thérèse n'est appelée que Marie; dans toutes les pièces du fonds Taillefer, elle porte toujours les deux prénoms.

taire des meubles qu'ils contenaient, ce qui nécessita seize jours de travail, du 5 au 15 février 1693. Cette pièce décrit minutieusement la maison de Périgueux, les châteaux et leurs dépendances : les nombreuses réparations et les aménagements que François-Philibert y avait fait exécuter, y sont mentionnés, et les meubles et les tapisseries qu'il avait achetés depuis son second mariage y sont discriminés.

La maison de Périgueux, c'est-à-dire celle qui avait appartenu à Pierre de Thinon, était située dans la partie de la rue « Limogeanne », qui formait le côté est de la place du Coderc ¹. Elle joignait d'un côté la maison de M. de Laréal ² et de l'autre celle de M. de Saint-Gérat ³; du côté de la cour, elle était contiguë à celle du sieur Feyty et elle était séparée par une « ruquette » de celle du sieur de Sinsat ⁴. Parmi les chambres hautes, le notaire décrit celle de M. de Montréal, c'est-à-dire de Jean-François I^{er}; après son mariage, celui-ci continua-t-il à habiter la maison paternelle ? J'en doute.

Le château du Petit-Change faisait alors partie de la paroisse de Saint-Georges. Son domaine avait été réuni à celui de la Rivière; il était divisé en six métairies, dont celles de la Rivière haute ou du Pavillon, de la Rivière la plus basse ou du Colombier, de la Rivière basse ou de Morras, de Lespinasse, etc., et deux bordages, ceux de La Brugièrre et de Biarneix. Dans la salle basse du château, il y avait un billard, luxe peu fréquent pour l'époque.

Dans les petites maisons du faubourg de Tournepiche, il y avait treize locataires, dont certains disposaient de boutiques.

(1) A cette époque, le côté est de la place du Coderc et la partie attenante de la rue Salinière continuaient la rue Limogeanne. Cette maison existe toujours et elle porte actuellement le n° 10 de la place du Coderc; longtemps après l'extinction de la famille, on continua à l'appeler maison Duchesne; le Présidial s'y installa provisoirement en 1776 et le Tribunal Civil y siégea de 1804 à 1835.

(2) Jean Charon, sr de La Réal (fief dans la paroisse de Sencenac), conseiller au Présidial.

(3) J. Delpy de Saint-Geyrac; en 1712, il était l'habitant de Périgueux le plus imposé au rôle de la capitation.

(4) Joseph de Bordes, sr de Sensac, marié à Honorée Charon.

Le château de Breuilh n'était pas très important : la salle basse au rez-de-chaussée et deux chambres, une grande et une petite à chacun des deux étages, avec quelques cabinets; il ouvrait sur la cour, qu'entouraient les communs. Par contre, le domaine était étendu car, outre « le claud et les garennes du seigneur », il comportait huit métairies et un moulin; François-Philibert l'avait agrandi en achetant des parcelles à ses voisins, les seigneurs de Beauregard, de Rochon, de La Douze, la dame du Suquet, etc., situées dans les paroisses voisines.

M. de Montégut n'a pas connu cet inventaire du château de Montréal, qui aurait complété son travail, en permettant une intéressante comparaison avec ceux du 4 octobre 1569 et du 10 décembre 1792, qu'il a reproduits. Du château, nous ne retiendrons qu'un détail : il y est encore question de « la chambre de M. de Thinson ». Ici aussi on avait réuni Montréal, Montaut, Labatut et les parcelles détachées de la baronnie d'Estissac en une seule seigneurie; mais les domaines cultivés et les immeubles n'étaient pas très nombreux; outre la réserve, jardins, garennes et vignes, il n'y avait que quatre métairies, une forge et un moulin remis à neuf et loués au sr Chèze, et une maison dans le bourg d'Issac; mais il y avait en outre les forêts, qui étaient très étendues et qui se composaient surtout de bois de haute futaie.

Le 21 octobre 1694, François-Philibert fit son testament ¹. Il confirmait et précisait les dispositions contenues dans son propre contrat de mariage et dans celui de son fils aîné Jean-François I^{er} : il instituait celui-ci son héritier universel et il lui donnait la moitié des biens qu'il possédait au jour de son décès; la substitution prévue en faveur de Jean-François II, son fils puîné, s'étendait à cette moitié, à charge

(1) Au début du testament, François-Philibert se titre : « Chevalier, seigneur vicomte de Montréal, Labatut, baron de Montaut, Breuilh, Le Change (c'est-à-dire le Petit-Change), Champ, Puycheny, La Blanchevrie (ces trois terres situées dans la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens, aujourd'hui commune de Notre-Dame-de-Sanilhac), Lespinasse (je ne sais si c'est la métairie du Petit-Change ou une autre terre de ce nom) et autres places ».

pour celui-ci de constituer une double légitime à la fille aînée de Jean-François I^{er} et une légitime simple à ses autres filles, s'il en naissait. En outre, si Jean-François II mourrait sans mâle ou ses mâles sans mâle, la fille aînée de Jean-François I^{er} ou son fils lui seraient substitués. Une substitution graduelle et perpétuelle jusqu'à la quatrième génération était ainsi prévue. Il donnait à sa seconde femme Catherine d'Aubusson, outre le mobilier de leur chambre et la moitié de leur vaisselle d'argent, la moitié de la justice de la terre de Montaut pour 9.000 livres, et il exprimait le désir qu'on lui laissât la propriété des château et seigneurie de Breuilh. Il légua à son fils Jean-François II le repaire du Petit-Change avec faculté pour l'héritier universel de le retraire pour 36.000 livres. Sa fille Antoinette III, la future dame de Barrière, recevait 24.000 livres. Enfin, il donnait 3.500 livres à chacune des trois filles de son premier mariage, les dames de Laxion, de Beauregard et des Bories; cette dernière recevait en outre le domaine de la Rivière, avec la même faculté pour l'héritier universel de le retraire dans les dix ans pour la somme de 11.000 livres.

Le 5 septembre 1699, probablement à l'instigation de Catherine, il ajouta un codicille à son testament. Il aurait désiré, y disait-il, que son fils puîné Jean-François II fut mis en possession de son office de lieutenant-général et juge mage; mais son fils aîné Jean-François I^{er} ayant exprimé la volonté de le conserver pour lui, il donnait au premier, en compensation et en plus du legs énoncé au testament, une somme de 17.549 livres, à lui dûe par le clergé du Périgord ¹. Puis il ajoutait :

« Je déclare que par icelui [testament] je nomme mon héritier ledit sieur de Montréal, mon fils aîné, lequel venant à mourir sans hoir mâle ou ses hoirs sans hoir mâle, je lui substitue en tous mes biens le sieur de Montaut, son frère, et par exprès aux biens que j'ai donnés à mondit fils aîné par son contrat de mariage, avec prohibition de toute quarte. »

(1) On a vu plus haut qu'il s'agissait d'un capital de 10 000 livres prêté au clergé du Périgord par Pierre de Thinon.

Il n'était donc plus question des degrés de substitution prévus dans le testament; était-ce à dire que François-Philibert les supprimait ? L'interprétation de cette ultime volonté devait provoquer ce procès qu'il prévoyait peut-être et espérait éviter. Il terminait en léguant de petites sommes à ses serviteurs. Enfin, détail révélateur du climat, il désignait pour assurer l'exécution de ses dispositions testamentaires le frère de Catherine, Jean-Georges d'Aubusson, abbé de Châtre et de la Souterraine, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Périgueux ¹.

François-Philibert mourut quelques jours après la rédaction du codicille, dans le courant de septembre 1699; quoique octogénaire, il était toujours en charge; le 27 août, il signait encore des pièces de procédure en qualité de juge mage. Suivant son désir, il fut inhumé dans la chapelle des Récollets.

Le 1^{er} octobre, l'abbé de Châtres déposa au siège présidial le testament et son codicille, qui furent ouverts le 5, en présence dudit abbé, de Catherine et de Jean-François I^{er} ².

D^r Ch. LAFON.

(A suivre)

(1) Châtres, commune du canton de Terrasson; abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, de nomination royale. La Souterraine, chef-lieu de canton de la Creuse.

(2) Arch. dép. B 229.

A TOCANE PENDANT LA RÉVOLUTION

I — Les Subsistances.

Le 20 ventôse an II (11 mars 1794), le citoyen Labonne-Laroche est nommé garde-magasin du grenier public installé à Tocane¹, dans la maison Duplantier.

Quelques jours après, 80 quintaux de grains sont délivrés aux commissaires de la municipalité de Saint-Front-la-Rivière : Puybonnieux et Berlaud, conformément aux ordres du district de Ribérac².

Le 29 germinal, le citoyen Chasteau, instituteur à Tocane, commissaire nommé par le Directoire pour le recensement des grains, rend compte de sa mission. Son procès-verbal est adressé, séance tenante, à l'administration du district. Le même jour, la municipalité reçoit le rôle de secours des indigents, qui se chiffre par 3.273 livres pour toute l'année.

Le 1^{er} floréal, le citoyen Martial Gau, de Margnac, déclare occuper, comme domestique, le nommé Arnaud Dupuy, pour lequel il réclame des subsistances, à partir du 23 germinal. La municipalité lui accorde un supplément de 27 livres et demie de grains par mois.

Le 11 floréal, le commissaire du recensement des grains exhibe ses pouvoirs et commence ses opérations.

Puis, l'agent national prononce un réquisitoire sévère contre son frère Léonard Bayet cadet, « qui s'est refusé, par trois fois, de conduire des grains pour nos braves défenseurs » ; et il demande l'application rigoureuse de la loi.

Le 2 prairial, Pierre Bardy, Martin Gau, Pierre et Antoine Dumonteuil sont nommés commissaires pour le versement des foins et des pailles réquisitionnés.

(1) A la commune de Tocane fut annexée celle de Saint-Apre en 1852.

(2) Voir 1^{er} registre de la municipalité de Tocane, aux archives de cette commune.

Le lendemain, la municipalité désigne Pierre Dumonteuil pour accompagner Pierre Chenard, de la commune de Vanxains, dans ses opérations du recensement des noyers destinés à la fabrication des fusils de guerre. Le 6 prairial, ce commissaire signale dans les dépendances de Fayolle, biens séquestrés, vingt-trois pieds de noyers propres à la fabrication des fusils. Il les évalue à 410 francs. En outre, il note 5 madriers d'une longueur de 6 pieds et d'une épaisseur d'un pouce et demi, d'une valeur de 8 livres. Il a aussi recensé dans les autres terres d'émigrés, aux Palus, ayant appartenu à Lafaye-Lamartinie, six noyers estimés par lui 133 livres, et qui ont été débités en planches de 2 pouces 4 lignes d'épaisseur sur 4 pieds de long.

Le 22 prairial, le citoyen Soubiran jeune vient à la mairie de Tocane accélérer le versement des grains en excédent. Il note que quatorze personnes, formant deux ménages, ont été omises au dernier recensement. De ce fait, l'excédent est réduit à 159 quintaux 36 livres.

Le 20 prairial, la municipalité de Tocane, étant dans l'impossibilité de fournir le contingent de sa réquisition de froment, arrête que tous les orges de la commune seront coupés et que les grains devront être portés au magasin de Saint-Apre, puis répartis entre les districts d'Excideuil et Périgueux, après le prélèvement de la quantité indispensable aux indigents de la commune. Le citoyen Joseph Chazeaud, gendarme, assurera le service d'ordre. Signé : Gramdpré, Dumonteuil, Brunet, officiers municipaux; Bayet, agent national; Joly, notable; Chasteau, secrétaire; Bardy, maire¹. Le 1^{er} messidor an II (19 juin 1794), le citoyen Rouchaud annonce à la municipalité, en exhibant ses pouvoirs, qu'il vient procéder au recensement « pour le maintien du niveau de l'égalité dans la distribution des subsistances des administrés ». On lui adjoint comme commissaires les citoyens Grampré, Simon, Parade, Terme et Fraisse, accompagnés des sans-culottes Jean Eymery, Guillaume Excidour, Jean Guichard, Antoine Dubesset, Léonard Lavaud, Jean Cypièrre,

(1) Voir 2^e registre de la municipalité de Tocane, fol. 4.

Couteau et Jeantounet. La commune sera divisée en quatre secteurs qui devront être parcourus rapidement.

Le même jour, ledit Rouchaud requiert la municipalité de désigner des boulangers pour « cuire le pain des habitants de la commune ». Aussitôt, ont été chargés de cette opération : Marie Germain et Jeanne Coudrat, ayant pour surveillants Laroche fils et Chazeaud père, qui veilleront à ce que huit livres de son soient extraites de chaque quintal de farine et s'assureront que le pain soit bien cuit. Dans le même arrêté il est dit : « Nous avons ordonné aux meuniers de notre commune de ne moudre que le blé qui leur sera livré par la municipalité et accompagné par des commissaires nommés par elle, qui surveilleront le moulage ».

Le 9 messidor (27 juin), les citoyens Terme, Simon, Parade, Fraysse, Dubesset et Pierre Bardy sont chargés de répartir l'excédent des seigles et orges entre les indigents de la commune et les plus nécessiteux des communes voisines.

Ce même jour, par application du décret du 11 prairial, le Conseil arrête que les taux des journées des ouvriers employés à la moisson sont ainsi fixés : 15 sols pour les hommes non nourris ; 8 sols pour les hommes nourris ; 12 sols pour les femmes non nourries ; 6 sols pour les femmes nourries. Et, si des journaliers se font remarquer par « leur peu d'activité ou leur fainéantise », sur le rapport de deux officiers municipaux ou autres citoyens, leurs salaires seront réduits d'un cinquième. Puis, « tous les citoyens et citoyennes de la commune de Tocane restent requis pour être occupés à la moisson et autres travaux tendant à mettre à couvert les denrées et comestibles ».

Le 15 messidor, le citoyen Pradier, commissaire du district, vient dans la commune pour accélérer les derniers versements des grains de l'année précédente. Dubesset-Fraysse, de l'Etang, est chargé de diriger ces opérations.

Le 29 thermidor (16 août), un commissaire apporte un requis de l'administration du district, ordonnant d'expédier tout de suite l'huile de noix séquestrée à Fayolle. Le citoyen Jean Guichard, voiturier à Lamartinie, est aussitôt chargé du transport. Les autres huiles de la commune sont aussi

réquisitionnées le même jour par les deux commissaires Pierre Dumonteil et Guillem Excidour.

Le 9 brumaire, le commissaire du district, Lamy Bosdupic, fait le recensement des animaux, assisté de l'agent national Bayet et des fonctionnaires publics jugés nécessaires.

Le 5 frimaire, les citoyens Fraysse, Dubesset et Grampré sont désignés pour accompagner dans la commune les commissaires recenseurs des grains, Brachet et Audemard, de Montagrier, nommés par le Directoire. Ce même jour, la municipalité de Tocane envoie le citoyen Lafillolie faire un pareil recensement à Douchapt.

Le 20 frimaire, le citoyen Desvergues, de Montagrier, exhibe sa nomination de commissaire du ravitaillement des fourrages et des eaux-de-vie pour le canton de Montagrier. Un arrêté municipal désigne l'agent national Bayet pour l'accompagner dans la commune de Tocane. Le 30 frimaire, ce dernier requiert la municipalité d'avoir à fournir, dans le délai de cinq jours, 158 quintaux et 1 livre de subsistances pour le district de Bourg, département de Bec d'Ambez.

Le 1^{er} nivôse an III, 30 quintaux de froment sont réquisitionnés pour l'approvisionnement du minage de Ribérac. Ils seront fournis de la manière suivante : 10 quintaux par Révolte Chazeaud ; 5 par Pierre Planche ; 5 par Antoine Bouchier ; 6 par Jean le Garde ; 2 par Gauthier Brunet ; 2 par Frachet. Le transport est fait le 5 nivôse par des bouviers réquisitionnés. Le 8 nivôse, quatre commissaires sont nommés pour réquisitionner 30 livres de fil, conformément à un arrêté du district.

Le 13 nivôse, a lieu le recensement des cochons, prescrit par le Comité de salut public et l'Administration du district.

Le 26 nivôse, il est arrêté que des attelages de chevaux, mulets, ânes et bourriques devront transporter, le surlendemain, des blés de Lisle à Ribérac.

Le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795), conformément à l'arrêté du district du 11 nivôse, le Conseil désigne Claude Simon, de Tailleferie, et Ramadour, de Palus, pour recenser les animaux et les fourrages.

Le 24 pluviôse, suivant un arrêté du district en date du

8 pluviôse, une réquisition est ordonnée pour approvisionner le district de Bourg de 646 quintaux 12 livres de blé, dont 300 quintaux à prendre sur les biens séquestrés de la maison de Fayolle.

Le 26 pluviôse, un ordre de réquisition est signifié aux citoyens Géraud Renaudie, Raymond Bayet, Jean Guichard et Jean Puygauthier, pour transporter, à l'aide de deux chevaux chacun, des grains de Lisle à Ribérac.

Le 27 pluviôse, selon l'arrêté des représentants Pinet et Cavagnac, le citoyen Brachet, commissaire du Directoire, invite la municipalité à faire verser au dépôt national les fourrages en excédent.

Le 29 pluviôse, les fermiers de Fayolle font transporter 60 quintaux de fourrages au dépôt de Ribérac.

Le même jour, le citoyen Fourtou fils aîné¹, se présente à la municipalité comme commissaire du Comité d'agriculture et donne connaissance du nombre d'arpents de la commune et de la quantité de grains nécessaires pour les semailles. Aussitôt, sur l'avis et les indications dudit commissaire, il est arrêté « que le plus grand nombre possible d'agriculteurs sera appelé sur le champ, afin de remplir à ce sujet le vœu de la Convention », c'est-à-dire dresser un tableau des terres à ensemençer pour chaque genre de culture. Ensuite, la municipalité désigne des bouviers pour transporter du blé de Lisle à Ribérac.

Le 5 ventôse an III, le Conseil requiert les propriétaires qui, dans la commune, ont des chevaux, des mulets et des ânes, de se rendre à Lisle le 9 du courant, à 5 heures du matin, pour y charger des grains destinés à l'armée des Pyrénées occidentales, et les conduire à Ribérac, d'après le requis du garde-magasin du chef-lieu de canton de Lisle et en exécution de la commission à lui donnée par l'agent des subsistances militaires.

(1) La famille noble de Fourtou avait abandonné la particule en 1789, dans la commune de Celles, où elle joua un rôle important (V. Georges Bussière, *Études historiques sur la Révolution en Périgord*, p. 184).

Voir aussi, aux Archives départementales à Périgueux, registre du Comité révolutionnaire de Ribérac, n° 827, fol. 10, 12, 18, série L.

Le 11 ventôse, sont réquisitionnées toutes les voitures pouvant supporter une charge de 125 livres, pour transporter des grains du magasin de Lisle à Ribérac, le 3 et le 7 de la seconde décade du courant.

Le même jour, les 646 quintaux de blé réquisitionnés pour le district de Bourg, le 24 pluviôse, sont réclamés d'urgence. Comme il a été dit déjà, chacun des deux fermiers de Fayolle fournira 150 quintaux; et les 396 autres seront répartis entre les divers propriétaires de la commune. Même opération sera faite pour le complément des fourrages réquisitionnés.

De plus, en vertu d'une lettre du citoyen Mayet-Major, garde-magasin du dépôt de Lisle, en date du 8 ventôse, toutes les bêtes de somme susceptibles de porter la charge de 120 livres sont réquisitionnées pour transporter des grains de Lisle à Ribérac, les 13 et 17 du courant. Certains propriétaires, qui n'ont pas obéi à cette invitation, sont rappelés à l'ordre individuellement et menacés de poursuites, le 21 ventôse.

Le 25, une lettre du commissaire des fourrages invite la municipalité à accélérer les versements au magasin de Ribérac; et, le surlendemain, le citoyen Gervais, préposé aux subsistances, requiert huit chevaux ou mulets, avec leurs conducteurs, pour transporter des sacs vides de Ribérac à Lisle. Le citoyen Jean Puygauthier fournit deux chevaux, ou mulets; Guillaume Puygauthier et Gérard Renaudie en fournissent quatre et Mazeau Jean, meunier à Bressol, en fournit deux autres.

Le 2 germinal, attendu que divers propriétaires de la commune sont dans l'impossibilité de satisfaire à la réquisition de foin, n'ayant que le strict nécessaire pour leurs animaux, le Conseil décide que 150 quintaux seront pris chez les fermiers de Fayolle, qui en vendent à des particuliers. Le surlendemain, le commissaire Brachet enjoint aux propriétaires de fourrages de verser tout leur excédent.

Le 5 germinal, les citoyens Lafillolie, Antoine Brouillaud, Simon, Jean Brouillaud, Landrodie aîné, Gaud (des Termes), Planège, Parade, Simon, Brunet (de Chargnac) sont dési-

gnés pour faire rentrer, le 9 courant, au dépôt, tous les fourrages et les sons¹.

Le 17 germinal, sur un ordre de l'agent national du district, la municipalité requiert Jean Mazière, meunier à Bressol, et Guillaume Puygauthier, meunier à Salles, pour prendre 9 quintaux d'avoine chez le citoyen Veyssière et les transporter le lendemain matin à Périgueux, chez le maître de poste Dévaud.

Le 29 germinal, le Conseil arrête que deux paires de bœufs seront réquisitionnées, l'une au domaine de Grange-Neuve, dépendance de Fayolle, l'autre à Plaizance, dépendance de Beauséjour, pour transporter des grains séquestrés. Ces fermiers se présentent immédiatement à la mairie et déclarent que leurs attelages ne peuvent faire ce transport. Deux membres de la municipalité, Jean Clugnac et Jean Desvergnès, sont chargés de s'en rendre compte. Ils vont, en effet, constater l'état de ces animaux; le Directoire statuera.

Le 7 floréal, le commissaire aux subsistances, Mayet-Lafon fils, se présente à la municipalité, muni de sa commission délivrée par l'agent militaire Mercier-Bellevue. Il invite à requérir des voitures pour le transport des grains jusqu'à Ribérac, le 10 du courant. Le nécessaire est fait tout de suite.

Le 10 floréal, après communication de l'arrêté du 4 germinal, relatif à la réquisition du cinquième de tous les grains, farines et légumes secs, les citoyens Fraysse et Grampré, officiers municipaux, Clugnac et Jean Joly, notables, sont nommés commissaires pour assurer l'exécution d'icelle.

Le 28 floréal, conformément à l'arrêté du Comité de Salut public, en date du 4 germinal, le prix des grains est ainsi fixé : froment, 140 livres le boisseau; maïs, 83 livres; légumes, 120 livres.

Le 2 prairial an III, des chevaux et des mulets sont encore réquisitionnés pour transporter des grains du magasin de

(1) Les délibérations ne sont signées que des officiers municipaux, attendu que les notables ont déclaré ne savoir,

Lisle au dépôt de Ribérac. Le 6 floréal, un autre chargement des grains avec 6 chevaux devra être conduit à Ribérac.

Le 19 prairial, les citoyens Labonne-Laroche et Dubesset Raymond sont désignés pour se joindre aux commissaires Eymeri-Labrousse et Antoine Bardit, chargés du recensement des grains et farines. Le 5 messidor, la municipalité nomme d'autres agents recenseurs pour toutes les subsistances de la commune.

Le 21 vendémiaire an IV (19 novembre 1795), la commune de Tocane est invitée à fournir immédiatement 90 quintaux de foin et 40 quintaux de paille.

Et les opérations se continuent, non sans difficultés, là comme partout, pour le salut de la Patrie !



II — Une émeute.

Le 29 nivôse an III (19 janvier 1795), une insurrection éclate à Tocane. Des femmes se réunissent au chef-lieu de la commune, « pour avoir, de gré ou de force, la clef de la ci-devant église, et menacent d'en enfoncer plutôt la porte ». Elles croient que le citoyen Chasteau, instituteur, secrétaire-greffier de la municipalité, a ladite clef, et se rendent à son domicile, dans l'appartement du nommé Veyssière, aubergiste, pour la lui réclamer. Comme il répond qu'il ne l'a pas, ces femmes, selon les termes mêmes du procès-verbal, « lui vòmissent » des injures et des menaces. Tout d'un coup, redressant sa petite taille ¹, il se « jette au milieu d'elles » et leur crie de toutes ses forces : « Que celles qui m'en veulent frappent ! ». Aucune d'elles n'osa lever la main.

Apprenant ensuite que ladite clef se trouve entre les mains de l'agent national Bayet, elles l'invectivent aussi et se ren-

(1) Il avait 1m60, d'après son signalement sur le certificat qui lui fut délivré, le 28 nivôse an III, pour exercer ses fonctions d'instituteur (Reg. de la municipalité de Tocane, fol. 33 et 48, archives de cette commune).

dent à la maison commune, puis à l'église, « munies de bâtons, de marteaux et de cendres ».

Bientôt, leur colère s'apaise et la manifestation tumultueuse cesse. Le lendemain, le Conseil municipal délibère sur cette affaire, à la suite de la déposition dudit Chasteau.

L'épouse du citoyen Jean Rival, cordonnier, « une des attroupées », est appelée. On lui demande quelles autres femmes se trouvaient avec elle. Elle cite, outre sa sœur, les citoyennes Léontine Billône, la femme du tailleur, celles de Jean Dary, d'Alain Guillaudeau, la fille de Jeandènc, toutes du village de Puypinet, et la fille de Peymimandre. Interrogée sur les motifs de sa conduite, elle répond « qu'elle voulait, avec ses voisines, la clef de l'église; que c'était le citoyen Chasteau qui l'avait, et qu'il fallait la lui faire donner, afin de sonner et faire sonner ce qu'elles voudraient ». Elle complète sa déposition en certifiant qu'elle n'avait pas d'armes.

Madeleine Franc comparait ensuite. Elle déclare à la municipalité qu'elle n'a eu aucune mauvaise intention en suivant les autres, qu'elle avait, du reste, abandonnées, pour rentrer dans la boulangerie du citoyen Veyssièrre, au moment où elles se dirigeaient vers l'église.

Ledit Conseil, sur ce délibérant,

« reconnaît que les femmes susdites ne s'étaient attroupées que pour avoir la clef de la ci-devant église, et qu'elles étaient disposées, comme s'étant munies de bâtons, à l'avoir de gré ou de force, et que ce qui le prouve c'est d'être allées chez le citoyen Veyssièrre trouver le citoyen Chasteau, comme croyant qu'il eût la clef, et que, d'après les menaces et injures faites contre lui et l'agent national, il appert qu'elles avaient de mauvaises intentions, capables de porter atteinte à la tranquillité publique et à la société, et que de tels attroupements sont formellement contraires à la loi et méritent punition, ledit Conseil a arrêté que cet attroupement soit dénoncé au Comité révolutionnaire de Ribérac, et que les femmes qui le composaient soient dénoncées audit Comité pour leur appliquer la loi relativement aux attroupements, qui sont des plus dangereux, comme provenant du fanatisme, le plus dangereux des fléaux, et qu'en conséquence, il sera sans délai envoyé l'extrait du présent audit Comité pour appliquer les peines que de droit à toutes les femmes composant cet attroupe-

fiérent. Fait en séance publique et permanente, les jour, mois et an que dessus.

» Signé : Bardy, maire ; Grandpré, Dubesset, Laroche, Dumonteil, officiers municipaux ; Bayet, agent national, et Chasteau, secrétaire-greffier ».

Trois jours après (le 2 pluviôse), l'enquête est terminée. Toutes les femmes composant ledit attroupement se présentent à la maison commune de Tocane.

Elles affirment que « leur seule intention était de demander la clef de la ci-devant église et qu'elles n'avaient nul dessein contraire à la tranquillité publique ; et que, croyant que ledit Chasteau en avait ladite, elles avaient été chez Veyssière pour la lui demander ; que, cependant, si malgré qu'elles n'eussent aucune mauvaise intention, cette démarche était blâmable, elles venaient en témoigner leur repentir et faire excuse au citoyen Chasteau, et que jamais elles ne se reporteraient à pareille démarche ».

Sur ce, le Conseil général arrête qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette affaire, « comme ne méritant pas la considération qu'il lui avait donnée lors de la rédaction du procès-verbal du 30 nivôse ».

Néanmoins, le 9 pluviôse, le Conseil général est invité à délibérer sur une lettre adressée par le Comité révolutionnaire de Ribérac à l'agent national Bayet, au sujet « des rassemblements fanatiques ou royalistes » qu'il importe de réprimer.

Alors, ledit Conseil reconnaît que cette affaire est plus sérieuse qu'on ne l'avait pensé tout d'abord. Voici les principaux passages de la délibération :

« Pénétré des sentiments républicains, ennemi du fanatisme, horrible monstre qui, jadis, a causé tant de ravages dans la société, ainsi que du royalisme si justement anéanti et sous lequel, pendant tant de siècles, a gémi le peuple français, sous le plus dur esclavage ; sur ces considérations, voulant prévenir tout événement qui pourrait naître tant du fanatisme que du royalisme à l'aide desquels les anti-révolutionnaires voudraient renouveler l'oppression et l'esclavage, l'agent national entendu, le Conseil arrête qu'au moindre attroupement qui pourrait survenir dans la présente commune, il sera de suite pris des mesures les plus promptes et les plus propres à l'arrê-

ter, et que les individus qui le composeraient seront, sans délai, dénoncés audit Comité pour être arrêtés et punis selon la loi; arrête, en outre, que les maris seront responsables de leurs épouses, si l'attroupement se compose de femmes; de plus, que la lettre du Comité sera lue pendant trois décades consécutives ainsi que le présent arrêté afin que le peuple n'en prétende pour cause d'ignorance et apprenne que ses magistrats ne cessent de veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques. » Signé : Bardy, maire; etc...

De tels avertissements durent suffire aux habitants de Tocane, en attendant la proclamation de la liberté des cultes et le retour aux anciennes coutumes religieuses.

A. DUBUT.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL PERMANENT
DES COMMUNES DE PÉRIGUEUX
DU 30 JUILLET 1789 AU 16 MARS 1790 ¹.

En dehors des archives anciennes (antérieures à 1790), classées et inventoriées par Michel Hardy, la ville de Périgueux possède une belle collection de registres de l'époque révolutionnaire.

Parmi les plus intéressants pour l'histoire de notre cité, figurent les registres manuscrits des séances du Conseil permanent des communes de la ville de Périgueux, du 30 juillet 1789 au 16 mars 1790.

On sait que l'édit de 1771 avait retiré aux villes le droit d'élire leurs municipalités. Depuis cette époque, les officiers municipaux étaient nommés par le Roi. Les bourgeois de Périgueux, qui n'avaient certes pas oublié cette atteinte à leurs vieilles franchises, accueillirent avec satisfaction la création d'un Conseil des Communes, issu de leurs suffrages puisque élu par les mêmes électeurs qui avaient voté pour les Etats Généraux. Les élections eurent lieu, par acclamation publique, le 23 juillet 1789. Pierre-Eléonor Pipaud des Granges, avocat en parlement, rédacteur des *Affiches de Périgueux* ou *Journal du Périgord*, fut proclamé président.

La tâche du Conseil était considérable : il devait tout d'abord résoudre toutes les questions urgentes intéressant la ville de Périgueux : ravitaillement, maintien de l'ordre, création des milices patriotiques, etc... De plus, il allait devenir la tête d'une sorte de fédération des communes du Périgord, par suite de la formation, dans les principales localités de la province, de nombreux comités rattachés au Conseil par un pacte d'union.

(1) Archives municipales, série D 1 (2 registres) : 1^{er} registre, relié parchemin, 189 pages, du 30 juillet 1789 au 12 janvier 1790; 2^e registre, relié parchemin, 232 pages, du 14 janvier 1790 au 16 mars 1790.

Le Conseil avait été élu par acclamation publique, le 23 juillet 1789.

Dès son entrée en fonctions, le Conseil des communes devait se heurter à l'hostilité, sourde d'abord, puis ouverte, de la municipalité présidée par le maire, Migot de Blanzac, conseiller au présidial. Le vieux municpe ne voyait pas en effet sans déplaisir s'installer à ses côtés, à l'Hôtel de Ville, ces nouveaux collaborateurs qu'il considérait plutôt comme des spoliateurs.

Par la suite, Pipaud des Granges et ses collègues devaient entrer en conflit avec le comité des subsistances, présidé par l'évêque, puis, avec la Prévôté, représentée à Périgueux par le chevalier Bovier de Bellevaux, lieutenant de la maréchaussée. Enfin, la réquisition des grains, en vue du ravitaillement de la ville, allait dresser contre le Conseil, non seulement les populations des campagnes, mais aussi certaines milices locales, dont le rôle consistait pourtant à faire respecter la loi.

Il n'est guère de séance dont le procès-verbal ne porte trace de cette opposition chicanière et, par deux fois, Pipaud des Granges, excédé, donna sa démission, qui ne fut d'ailleurs pas acceptée.

Les élections mouvementées de mars 1790 marquèrent la fin et du Conseil et de la vieille municipalité.

Pipaud des Granges, animateur du Conseil défunt, déversa par la suite son activité dans les clubs. Membre influent de la Société Populaire, il y fut combattu avec acharnement par son ancien collègue au Conseil, François Villefumade. Dénoncé par ce dernier et finalement convaincu de « fédéralisme », il fut condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire et exécuté à Paris, en place de Grève, le 9 brumaire an III (30 octobre 1794).

* * *

Séance du 30 juillet 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Deux députés de la ville de Thiviers viennent offrir tous les secours qui peuvent dépendre d'eux, *relativement aux affaires présentes.*

Il est décidé que les dépenses seront prises sur les recettes royales.

Il est procédé à la nomination des membres du Conseil d'administration qui devra s'occuper de *tous les objets de dépense*.

Sur proposition de M. Gilles de la Grange, notaire royal, il est décidé qu'une visite générale sera effectuée dans toutes les maisons, moulins, couvents et autres lieux soupçonnés de contenir des grains, pour assurer le ravitaillement de la ville.

M. Festugère, maître de forge à Ans, offre de fournir 3 canons de huit et un pierrier de demi-livre, avec des boulets et de la mitraille. Accepté.

Sur l'annonce que trois mille brigands s'acheminent par Mussidan, après avoir brûlé l'abbaye de Vauclaire, il est décidé d'attendre, pour envoyer des secours, que le fait soit confirmé.

Le Conseil reçoit une délégation de l'ordre de la Noblesse, composée de MM. le comte de la Roque, le comte de Saint-Aulaire et Dupin, secrétaire de l'Ordre.

M. le comte de la Roque vient assurer le Conseil qu'une motion présentée par M. de Mattet avait été rejetée et que l'Ordre entier avait formellement désavoué les expressions qu'elle contenait relativement aux Communes.

M. le Président répond que le Conseil avait eu connaissance de cette motion mais qu'il n'en avait pas fait état. Il ajoute qu'il priait MM. les députés de la Noblesse de bien vouloir assurer leur ordre que, dans toutes les circonstances où le concours des ordres serait nécessaire pour le bien public, les Communes s'empresseraient de les convaincre de la réalité de leurs sentiments.

Il est ensuite arrêté que le sieur Foncrose fera venir les farines qu'il a découvertes et les distribuera aux boulangers.

La taxation du prix du pain est ajournée.

Séance du 31 juillet 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Deux députés de Vergt, un de Bergerac et un de Miremont, viennent faire part des alarmes *dont ces contrées sont agitées*; il leur est fait des réponses *conformes à leur objet*.

Le Conseil se rend ensuite à Saint-Silain entendre un discours de M. Delamarque, avocat, puis rentre en séance.

M. Boutet de la Grave, *soit disant avocat*, présente un mémoire auquel il ne sera pas répondu.

Une quête sera faite au bénéfice des indigents qui ont perdu leur temps pour prendre les armes, *dans les alarmes qui viennent d'avoir lieu.*

Provisoirement, les gardes seront réduites à deux gardes montantes, l'une le matin à six heures, l'autre le soir à 7 heures.

M. Gilles du Roc, lieutenant-colonel commandant les troupes, a chargé M. Brousse, quartier-maître adjoint, secrétaire rédacteur, de préparer un plan pour la formation du régiment patriotique de Périgueux. M. Brousse donne lui-même lecture de son projet, qui est reconnu pour être conçu clairement et convenablement. Il offre ensuite de présenter sur le terrain, en ce qui concerne les manœuvres, des moyens faciles pris à la tactique militaire, *dont il a des notions suffisantes.* Projet adopté.

Séance du 1^{er} août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Tous les habitants en âge de porter les armes seront convoqués pour le lendemain, à 2 heures de l'après-midi, au quartier des casernes, à la Cité, pour y travailler à la formation du régiment patriotique.

M. de Mazerat, juge à Nontron, sera invité à se rendre sous huitaine, pour répondre aux observations qui lui seront faites concernant l'alarme qu'il a occasionnée dans cette ville et la conduite qu'il a tenue envers M. de Bellevaux, lieutenant de la maréchaussée.

Séance du 5 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Sur plainte du sieur curé de Cornille, le sieur Lagrave sera invité à faire des excuses au dit curé.

M. Delair, commissaire du Plantier, demande que soit compris dans son quartier un îlot d'une trentaine de maisons qui en ont été distraites dans les dernières opérations. Il demande en outre que les charités confiées à chaque commissaire soient portées à la masse, devant le Conseil, qui en déterminera la distribution.

Les marchands de munitions ne pourront, sans autorisation du Conseil, vendre aux particuliers plus d'une demi-livre de poudre.

Les fusils du magasin de l'Hôtel de Ville qui ne peuvent être réparés, seront vendus pour en acheter d'autres. De plus, M. de Bellevaux, lieutenant de maréchaussée, devra déposer à l'Hôtel de Ville les fusils qu'il a en sa possession.

Sur une motion de M. Bonneau, il est décidé que les membres du Conseil devront être renouvelés dans le cours du mois dans la proportion des deux tiers. Les quartiers devront s'assembler tous les mois et envoyer chacun quatre commissaires pour désigner les conseillers devant remplacer les sortants. Les secrétaires, également amovibles, seront désignés par le Conseil.

Les corps de la ville qui ont contribué à l'emprunt pour le soutien du procès de la ville, devront décider s'ils veulent fixer leur contingent ou si l'octroi doit continuer à percevoir pour éteindre la dette.

Séance du 4 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. le Président donne lecture d'une adresse de MM. les représentants des communes du Périgord à l'Assemblée Nationale. Cette adresse sera expédiée par prochain courrier.

Reprenant la motion de M. Bonneau, adoptée à la dernière séance, M. le Président demande que le Conseil soit complètement renouvelé par le vote, non seulement des députés des quartiers, mais par celui des députés de tous les ordres, corps, arts et métiers qui forment les classes des habitants de la ville. Il insiste pour que toutes les classes soient représentées.

« Que tous les ordres, que tous les états concourent donc à vous établir, qu'ils entrent dans votre composition ; autrement, ils seraient autorisés à vous méconnaître, et l'on ne saurait blâmer une mère qui repousse de son sein un enfant auquel elle n'a pas donné le jour. »

Cette motion est adoptée et devra être mise à exécution sans délai. Toutefois, M. le Président ayant demandé si des gentilshommes pourraient être compris dans la convocation, *il a été décidé unanimement par la négative.*

Séance du 6 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Les députés de Nontron, en annonçant la formation de leur comité, adressent au Conseil leurs remerciements *pour le zèle avec lequel on s'était porté à leur défense au moment des alarmes répandues.*

M. le Président, conjointement avec MM. Lavergne et Beller, est autorisé à *examiner et verbaliser* les affaires qui regardent le public et même, au besoin, les intérêts particuliers.

Election des membres du Conseil Permanent
des communes de la ville de Périgueux.

Le 7 août 1789, les députés de tous les quartiers, corps, arts et métiers composant les différentes classes des citoyens de la ville, se sont assemblés à l'Hôtel de Ville, à deux heures de l'après-midi, pour élire les membres du nouveau conseil permanent des communes de la ville de Périgueux, destiné à remplacer celui qui avait été formé par acclamation publique, le 23 juillet 1789.

Sont élus par acclamation :

Président : M. Pipaud des Granges, avocat en Parlement.

Conseillers : MM. Lavès, conseiller au Présidial; de Puybertrand, procureur du Roi à l'élection; Rousseau de Laubanie, avocat; Allement, procureur au Sénéchal; Fournier, conseiller du Roi, notaire; Jean Valette, huissier au Sénéchal; Rozier aîné, huissier à l'élection; Brachet, lieutenant des M^{es} en chirurgie; Laveyssière, apothicaire; Dumas m^d tailleur; Lolivarie fils, pour le quartier de la Limogeanne; Lalande Faure, pour le quartier de l'Eguillerie; Lacharmie, oncle, pour le quartier des rues Neuves; Marien de Lagrave, pour le quartier Taillefer; Lagrange Gilles, pour l'enceinte de la Cité; Desveaux, pour le faubourg Saint-Martin; Bertrand Richard, jardinier; Boredon, marchand; Courtiaud, teinturier; Renaud, cordonnier; Antoine Héritier, menuisier; Dubouché, procureur ordinaire; Geneste, galocheur; Trézillac Ruffeau, maçon; Montégut, chapelier; Pressac, horloger; Brachet aîné, orfèvre; Michelet, traiteur; Bardon, musicien; Mezac, coutelier; Raynaud, ferblantier; Aumassip fils, boucher; Marcheix: Clerveau cadet, vitrier; Dubois, maréchal; Serre, perruquier; Lamy, serrurier; François Vessat, armurier; Sicaire Valette fils, charpentier; Loizeau, plâtrier; Hivert, tisserand; Lapeyre neveu, tanneur; Séguy aîné, boulanger.

Sont nommés secrétaire en chef et garde des archives : MM. Raynaud Chambon, qui seront amovibles. M. Villefumade est désigné comme secrétaire adjoint.

Séance du 8 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le pain est taxé à 3 s. 4 d. le pain blanc; 2 s. 10 d. le pain bis, et 2 s. 4 d. le pain de tourte, le tout la livre.

Lecture est donnée d'une lettre des Conseillers des communes de Limoges, portant consolation et tranquillité sur les bruits qui se sont

élevés dans cette ville, concernant l'arrestation de neuf personnes, dont deux gentilshommes, qui escortaient des pièces d'artillerie.

M. de Lacharmie, n'ayant pas cru devoir accepter sa nomination comme conseiller, les députés du quartier des rues Neuves ont désigné M. Baylé du Tuquet pour le remplacer.

MM. les Conseillers ne pourront remplir en même temps les fonctions de commissaires de quartier.

Aucun membre du Conseil ne pourra, de sa propre autorité, faire emprisonner un particulier, sauf dans certains cas bien spécifiés, mais M. le Président devra en référer au Conseil qui statuera.

MM. Laporte et Plazanet ayant désiré former une compagnie de volontaires, s'en voient refuser l'autorisation.

Les délibérations du Conseil seront, à l'avenir, signées seulement du président, de trois assistants et du secrétaire.

Des commissions imprimées seront distribuées aux officiers du régiment patriotique.

Séance du 10 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Sur l'annonce que la tranquillité des habitants de la commune de Saint-Privat est troublée *par l'attroupement de gens séditieux*, il sera demandé au juge de cette commune si le fait est exact.

Un commissaire sera envoyé dans différentes villes de la province pour l'établissement de comités.

Une demande de M. de Bellevaux est repoussée.

M. le Président fait prêter serment aux membres du Conseil, *d'exercer leur charge avec tout le zèle et probité possible.*

Le Conseil reconnaît M. Gilles du Roc, colonel en second, commandant général du régiment patriotique de Périgueux, inspecteur des troupes nationales de la province.

Séance du 14 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Plainte est déposée pour détention d'effets militaires contre le sieur Rouge, qui devra comparaître.

Des instructions convenables seront données aux commissaires envoyés dans les chefs-lieux pour former des comités.

Sur demande que l'on tienne compte, dans le prix du pain, des

frais de manipulation, 2 conseillers et un boulanger sont désignés pour en décider.

Sur une motion présentée en vue de faire exempter de patrouille les médecins et chirurgiens, il est décidé qu'à l'exception des officiers, les particuliers pourront se faire remplacer, moyennant le prix de 12 sols en été et 15 sols en hiver.

Sur une motion tendant à retourner les armes prises à l'arsenal et à la caserne, il est décidé que M. du Roc prendra à ce sujet les *moyens que sa sagesse lui suggèrera*.

Séance du 12 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Deschamps de Maury est désigné comme secrétaire-adjoint.

Les secrétaires devront exercer leurs fonctions chacun leur semaine.

Des troubles continuant à se produire dans la paroisse de Saint-Privat, le commandant y enverra le nombre de grenadiers convenable pour rétablir l'ordre.

M. le Président répondra à une lettre justificative de M. de Mazerat.

4 conseillers sont désignés pour assister à l'expérience qui doit se faire pour savoir la quantité de pain que chaque boisseau doit produire.

Le pain est taxé en diminution : 3 s. 5 d. le pain blanc; 2 s. 9 d. le pain bis et 2 s. 3 d. le pain noir, le tout la livre.

Séance du 15 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le sieur Rouge devra rendre la paire de souliers militaires qu'il détenait indument.

Lecture est donnée d'une adresse du Conseil des communes de Lorient à l'Assemblée Nationale.

M. Lavergne, major du régiment patriotique, se rendra à Saint-Privat, près Ribérac, avec deux détachements de grenadiers, pour rétablir l'ordre. Les frais nécessités par cet envoi seront prélevés sur les fonds de la maison de Ville.

Le sieur Jaubertie, détenu pour contrebande de tabac, sera relâché, comme ne pouvant payer les amendes *en lesquelles il pourrait être condamné*.

Lundi prochain, tous les ordres des citoyens de la ville seront convoqués pour délibérer sur les moyens de couvrir les dépenses que nécessitent les opérations du Conseil permanent de la ville.

Séance du 14 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Dureclus, de Mareuil, ayant refusé d'assurer une patrouille avec sa compagnie, sera mandé au Conseil, qui statuera.

Il est décidé que l'on enverra des troupes en différents endroits pour inviter les particuliers à fournir la ville de grains les jours de marché.

Le Conseil présentera à MM. les consuls une délibération tendant à la suppression du droit de minage jusqu'à Notre-Dame de Septembre.

Un membre du Conseil se rendra à Cubjac pour la formation d'une milice.

MM. les bouchers et les fermiers (de l'octroi), seront invités à continuer le paiement des droits dûs au Roi et de remplir les obligations qu'ils ont contractées.

M. Puyraveau, entrepreneur des ouvrages du Roi, ayant été empêché par M^{sr} l'évêque de Périgueux de poursuivre les travaux de la route de Bordeaux à Paris, qui passe sur son fonds, il est décidé que l'entrepreneur devra continuer l'ouvrage et M. Lavès est désigné pour s'en assurer.

Séance du 16 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le Conseil décide de laisser la liberté du commerce des grains et de ne pas modifier la taxe du pain. Le Conseil décide en outre de prendre en mains tout ce qui concerne le ravitaillement, aux lieu et place de MM. les Consuls et avec d'autant plus d'activité *que les froids excessifs de cet hiver ayant gelé une grande partie des châtaigniers et d'ailleurs y ayant eu beaucoup de grêles qui ont détruit une grande partie de la récolte, la disette était à craindre.* M. le Président écrira à Nos Seigneurs de l'Assemblée, pour leur faire connaître les motifs qui ont amené le Conseil à prendre cette décision.

Une députation vient offrir au Conseil les services de l'Ordre de la Noblesse. M. le Président remercie et exprime la conviction que l'amour de la Patrie et le bien général animent également les trois ordres.

Les habitants des campagnes qui se trouvent sans travail et sans logis devront se retirer dans leurs paroisses. Les habitants ne pourront prendre aucun locataire sans en avoir avisé le Conseil.

Le même jour, à 4 heures, le Conseil s'est réuni en séance extraordinaire pour entendre le sieur Lâvergne, de retour de Saint-Privat, où il avait été envoyé pour réprimer les troubles. Il est arrêté que les nommés Peyronnet, Fombelle et Villadary seront incarcérés, en attendant la décision de l'Assemblée Nationale.

Madame la vicomtesse d'Auberoche ayant exposé que plusieurs séditieux l'avaient menacée de mettre le feu à son château, il est décidé qu'on lui enverra du secours à première réquisition.

Le Conseil se rend ensuite sur la place Tourny pour faire prêter serment au régiment patriotique *d'obéir au Roi et à la Nation sur ce qui intéresse le bien de l'Etat.*

Séance du 17 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le sieur Daniel Sergier, détenu depuis 15 jours, sera relâché après excuses faites au chef de la patrouille qui l'a arrêté.

Les sieurs Peyronnet, Fombelle et Villadary, détenus prisonniers, ayant exposé que la prison est en si mauvais état *qu'ils ne peuvent l'habiter sans risquer une maladie dangereuse*, le Conseil décide qu'ils pourront loger dans une auberge dont ils ne pourront sortir. M. Villefumade se porte caution et consent à être mis en prison si les deux détenus sortaient de la dite auberge.

Séance du 18 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. de Mazerat se présente devant le Conseil pour se justifier.

Quatre conseillers sont désignés pour examiner, en accord avec un consul, la procédure des trois personnes arrêtées à Saint-Privat.

Trois soldats s'étant injuriés et attaqués sont l'objet d'une réprimande.

Séance du 19 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Trois habitants, coupables d'excitation à la sédition, recevront une réprimande.

Sur plainte pour vol déposée contre un habitant de Vergt, le Conseil décide de renvoyer le coupable devant le juge du lieu.

Le Conseil de Saint-Astier ayant fait connaître que des particuliers accaparaient le blé, un supplément d'enquête est ordonné.

Sur avis qu'un meunier avait acheté du blé, une enquête secrète sera faite pour savoir s'il l'a acheté pour lui ou pour un tiers.

Une motion est déposée pour savoir si un meunier peut acheter du blé pour un boulanger à condition d'en faire la déclaration dans les 48 heures. Renvoyé au conseil suivant.

M. de Lacharmie, député aux Etats, ayant exprimé le vœu de servir comme simple soldat dans le régiment patriotique, le Conseil, soulevé d'enthousiasme par sa modestie, le nomme général de la milice de Périgueux et le proposera comme généralissime de toutes les troupes nationales de la province, à l'assemblée des députés des Communes et dans tous les comités.

Les trois inculpés Peyronnet, Fombelle et Villadary pourront se transporter en ville pour leurs affaires, mais non se promener sur les places publiques.

Lecture est donnée d'arrêtés pris par *Nos Seigneurs* les représentants de la Nation pour le rétablissement de la sécurité publique.

Les députés de tous les ordres s'assembleront aux Cordeliers, la salle de l'Hôtel-de-Ville étant trop petite.

Séance du 20 août 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le Conseil est réuni en séance extraordinaire, dans la salle des Cordeliers, pour y recevoir les députés de toutes les classes des Communes.

M. le Président prononce un discours *généralement applaudi*.

L'Assemblée arrête ensuite :

1^o Qu'il devra être rendu compte dans la huitaine des droits perçus par l'Hôtel de Ville depuis l'établissement de l'octroi.

2^o Que l'examen de ces comptes sera fait par six commissaires désignés à cet effet.

3^o Qu'en attendant le résultat de cet examen, on prendrait chez le fermier de l'octroi les fonds nécessaires aux dépenses du comité.

Il est décidé que MM. de la Noblesse et du Clergé seront invités à se réunir aux autres états et qu'un acte d'union sera rédigé.

MM. Gerbeau et Brousse, *qu'une circonstance fâcheuse avait obligé de fuir*, seront rappelés et une affiche sera imprimée, afin de les mettre sous la protection des citoyens.

M. Tantalou est nommé lieutenant-colonel et M. Pipaud des Granges commissaire général.

Une députation du Clergé est ensuite introduite et prend place à la droite du président. M. l'abbé de Richemont prononce un discours *très à propos et très applicable à la circonstance*.

M. le Président répond par un long discours sur les bienfaits de l'union de tous les citoyens. Les députés du Clergé se retirent ensuite.

M. Brousse, malgré son rappel, ne pourra plus siéger au Conseil.

Les nominations de M. de Lacharmie, au grade de généralissime de toutes les troupes nationales de la ville et de la province; de M. Tantalou, comme lieutenant-colonel en second du régiment, et de M. Pipaud des Granges, comme commissaire général, ont été confirmées par les députés des Communes.

Séance du 24 août 1789

Présidence de M. Pipaud des Granges.

Le Président donne lecture de l'acte d'union qui doit être signé par tous les citoyens de l'assemblée du 23 août.

Chaque secrétaire sera tenu, à son tour de semaine, de remplir effectivement ses fonctions, faute de quoi il serait privé des émoluments *qui pourraient échoir*.

Les commissions seront délivrées aux officiers du régiment patriotique, moyennant 20 sols.

Une revendeuse de pain qui avait manqué à M. le Commissaire, devra faire des excuses à ce dernier.

Le Conseil fait élargir un fou, arrêté comme voleur.

Le Conseil se déclare incompétent sur une demande d'élargissement présentée par un détenu pour dettes.

R. FOURNIER DE LAURIÈRE.

(A suivre)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXVIII

	Pages.
Membres de la Société morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.....	5
Liste des membres.....	6
Sociétés correspondantes.....	38
Séance mensuelle du jeudi 5 décembre 1940.....	41
— — 2 janvier 1941.....	45
— — 6 février.....	85
— — 6 mars.....	90
— — 3 avril.....	157
— — 8 mai.....	161
Assemblée générale du jeudi 5 juin.....	241
Séance mensuelle du jeudi 3 juillet.....	250
— — 7 août.....	321
— — 4 septembre.....	326
— — 2 octobre.....	401
— — 6 novembre.....	406
Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 1940 (Ch. AUBLANT).....	93
Notes complémentaires à l'exploration campanaire du Périgord (Comte de ROTON).....	49
Dissentiments entre Domme et Cénac au XVIII ^e siècle (Intendant général CHAYROU).....	57
La Restauration religieuse sous Bonaparte en Dordogne (Georges ROCAL).....	62, 127
Le gisement du Sorbier (Louis MERCIER).....	98
La grotte de Gabillou (Pierre TRUFFIER).....	107
Eglise de la Cité (Chanoine J. ROUX).....	113

En marge de la Cour de Justice de Guyenne (D ^r Ch. LAFON).....	121
Le mobilier du château de Biron en 1757 (R. VILLEPELET).....	147
Station préhistorique de Fongal (D. PEYRONY).....	166
Le Coly (Comte de MIRANDOL).....	176
La chapelle des Trois-Maries à Mareuil-sur-Belle (Chanoine C. PRIEUR).....	186
A propos de la démolition du château de Montravel en 1622 (E. DUSOLIER).....	195
Les grottes inexplorées du Bancheraud (E. AUBISSE et L. du CHEYRON).....	198
Ateliers de salpêtre en Ribéraçois pendant la Révolution (A. DUBUT).....	208
Les maires de Périgueux au xix ^e siècle (Joseph DURIEUX).....	218, 303, 385
Marie de Foix de Candale (E. DUSOLIER).....	256
Le frère de Ravallac (H. CORNEILLE).....	275
Ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne (D ^r Ch. LAFON).....	280
Troubles à Saint-Martin-de-Ribérac pendant la Révolution (A. DUBUT).....	299
Notes sur les Jours Ordinaires de Périgord et les Grands Jours de Périgueux (Comte de SAINT-SAUD).....	333
Droits du bourreau de Périgueux (Ch. AUBLANT).....	346
Les derniers jours d'Armand de Bourbon-Malause (Comte de MIRANDOL).....	355
Prospectus d'un oculiste ambulant (D ^r Ch. LAFON).....	383
La châtellenie d'Estissac (Joseph DURIEUX).....	413
Les Duchesne de Montréal (D ^r Ch. LAFON).....	416
A Tocane pendant la Révolution (A. DUBUT).....	443
Résumé analytique des délibérations du Conseil permanent des Communes de Périgueux (R. FOURNIER DE LAURIÈRE).....	454

VARIA

Chirurgiens périgourdins (Franck DELAGE).....	76
Lettre sur la bataille de Solféрино (H. CORNEILLE).....	79

Un émule de Nostradamus (Jean MAUBOURGUET).....	81
Extrait des registres paroissiaux de Razac (Comte de SAINT-SAUD)	156
Les bois de la Double (Franck DELAGE).....	233
Les Ribeyreix (Franck DELAGE).....	317
Visites d'églises (D ^r L'HONNEUR)	319

NÉCROLOGIE

Le marquis de Beaumont-Beynac (Comte de ROYÈRE)....	83
Le docteur Louis Hautefort (D ^r Jean DURIEUX).....	238

PLANCHES ET DESSINS

Grotte de Gabillou.....	108, 110, 111
Eglise de la Cité.....	115, 117
Station préhistorique de Fongal... ..	167, 168, 169, 170, 172
Le Coly (cartes).....	177, 183
Grottes du Banchemaud.....	200, 204
Louis Combret de Marcillac et Auguste Mie (hors-texte).	226
Taque de cheminée.....	251
Linteaux et claveaux	253
Généalogie de Foix de Candale.....	260
Ex-libris et fers de reliure	282, 285, 286, 288, 289
Urne funéraire de Chavagnac.....	329
Condat-sur-Vézère (plan)	378
D ^r Vidal et D ^r Bardy-Delisle (hors-texte).....	386
Inscription de Chamiers	403
Généalogie des Duchesne	425
Fiefs des Duchesne (carte).....	434

INDEX ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

A

Abzac (Bertrand d'), seigneur de Domme-Vieille et de Cénac, 58.

Abzac de Ladouze (Jean d'), maire de Périgueux, 228.

Achart (L.-R.-Joseph), 323.

Agonac. Peintures de l'église, 242, 322.

Agrippa (Chrétien), 44.

Agrippa (Jean-Corneille), 43.

Aire (évêque d'), v. Candale.

Andrivaux, commune de Beaumonne, 85, 380.

Anjony (marquis d'), 363 s.

Ans, commune de La Boissière-d'Ans. Forges, 456.

Arlot (famille d'), 411.

Atur. Pièces d'archives, 327.

Auberoche, commune du Change. Château, 463.

Aubeterre (Charente). Atelier de salpêtre, 212 n.

Aubisse (Eugène). Les grains à Excideuil, 89. — Les grottes inexplorées du Bancheraud, 198 s. — 42.

Aublant (Charles). Le bourreau de Périgueux, 47, 346 s. — Compte de gestion, 88, 93 s. — Découverte à Bussac, 159. — Gisement préhistorique de La-chapelle-Fauchet, 164. — Jean Bertin, 246. — Lettre de Morteyrol Soulélie, 254. — La Glacière, 404.

Aubusson (famille d'), 294 s., 424, 435, 437, 441, 442.

Aubusson (Jean-Georges d'), abbé de Châtres, 442.

Audebert (Antoine), maire de Périgueux, 221.

Aydie (famille d'), 256 s.

Ayen (duc d'), 361 s.

B

Bardy, maire de Tocane, 444, 452, 453.

Bardy-Delisle (Alfred), maire de Périgueux, 385 s.

Barrière (Pierre), 321, 402.

Bassillac, v. Goudeau.

Bastard (Henry de), 86.

(1) Les noms écrits en italiques sont ceux des membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

Batailh (Frédéric), maire de Périgueux, 387 s.

Bayle de Lagrange (Joseph Bertrand), nommé maire de Périgueux, 228.

† **Beaumont-Beynac** (marquis de). Nécrologie, 83 s.

Beauregard, commune de Beauregard-et-Bassac. Repaire noble, 296 s., 424 et n., 426.

Beauregard-et-Bassac. Classement du dolmen, 45.

Beauronne, v. Andrivaux.

Belcier (Jean de), juge mage de Périgueux, 334 s.

Beleymas, v. Labatut, Montaut.

Belleyme (Louis-Marie de), 309 n.

Bellussière (famille de), 188 s., 303.

Belvès. Curé, 70 s.

Benoît (Robert). Grotte de Gabilou, 89.

Bergerac. Sous-préfet, v. Prunis. — Curés, 73, 131. — Passage de Charles IX, 262, 263. — 456.

Bersac (Antoine), chirurgien, 76.

Bersac (Jean-Baptiste), chirurgien, 76.

Bertaud (Jean), 186, 187.

Bertaud-Duchazaud, curé de La Tour-Blanche, 145 s.

Bertin (Henri), 247.

Bertin (Jean), 246 s.

Besse, 70.

Bézenac. Cloche, 51. — Fabrique, 407.

Biard (Pierre), sculpteur, 270 s.

Bibliothèque. 41, 46, 85, 90, 158, 161, 162, 248, 250, 322, 323, 324, 327, 404, 406, 411 s.

Biron. Mobilier du château en 1757, 147 s. — Eglise Notre-Dame, 320, 322.

Biron (famille de), 151 s.

Biron (hôtel), à Paris, 154.

† **Blanchou** (A.). Décès, 45.

Bodin (Joseph), procureur du roi, 419.

Bonnefare, commune de Saint-Michel-et-Bonnefare, 380.

Bonneville. V. Saint-Avit-de-Fumadières.

Bordeaux. Chirurgiens, 77. — Archevêque, 144. — Tombeau de l'évêque d'Aire au couvent des Augustins, 269 s. — 330 s.

Borros de Gamanson (A.-D.), maire de Périgueux, 303 s.

Borros de Gamanson (famille), 322.

Borros de Lartige (Pierre), 322.

Bouch, commune de Terrasson. Seigneurie, 180, 361.

Boucherie, chanoine, 74 s.

Boudou, chirurgien, 77.

Bouillon (duc de), vicomte de Turenne, 361 s.

Boulazac V. Le Petit-Change.

Bouquier (Gabriel), conventionnel, peintre, 390, 391 s.

Bourbon-Malause (Armand de), commandeur de Condat, 355 s.

Bourbon-Malause (comte de). Lettre, 371.

Bourdeilles. Chapelle, 127.

Bourdeillette (Adolphe), maire de Périgueux, 388 s.

Bourgès (Louis). Vieux papiers, 245.

Bourrou, commune du canton de Vergt. Curé, 44.

Bouthonnier (Paul), maire de Périgueux, 398.

Bouyssonie (Chanoine Jean), 328.

Breuil (abbé). Don à la bibliothèque, 85.

Breuilh. Seigneurie des Duchesne, 417 s.

Brons de Cézerac (M^{me} de), 407 s.

Bruchard (Christophe de), seigneur de Monmady, 339, 340.

Bruchard (Elic), coseigneur de Jumilhac, 293 n.

Buch (près La Teste, Gironde). V. Grailly.

Bussac, 159.

C

Cablanc (domaine de), commune de Champcevinel, 324.

Cadouin. Abbés, 413.

Calvimont (Marguerite de), dame de Laxion, 338, 339, 340.

Candale (Christophe de), évêque d'Aire, 261. — Famille de, 260 s. — François de, évêque d'Aire, 261, 269 s. — Marie de Foix de, comtesse de Ribérac, 256 s.

Capdrot. Taque, 251 s. — Claveaux, 253.

Carbonnières (famille de). Ex-libris, 281.

Carsac-de-Cardux. Eglise, 158, 162, 412.

Carvès (L.), 321.

Cazalas (Général), 43.

Cénac. Dissentiments avec Domme, 57 s. — Seigneurs : voir Abzac, Œuvres, Domme.

Cerval (M. de), sous-préfet de Sarlat, 407.

Chalup (Jacques), 421 et n.

Chamiers, commune de Coulonieix. Inscription et vestiges gallo-romains, 322, 402 s.

Chaminade (Guillaume-Joseph), 220 n.

Champagnac (Henri de), président au Présidial de Périgueux, 418.

Champcevinel. V. Cablane.

Chancelade. Gisements préhistoriques, 323, et v. Le Sorbier.

Chantérac. Curé, 130.

Chapelle de Jumilhac (famille). Ses armes, 291 s.

Chapt de Rastignac (Claude), 341 s.

Chapt de Rastignac (Jean-François), marquis de Laxion, 424.

Charles IX. Passage en Périgord, 262 s. — Lettre, 345.

Charmarty (Gaston), 89, 107.

Château-Missier, commune de Salon, 380.

Châtres (abbé de), v. Aubusson.

Chavagnac. Urne funéraire, 327 s.

Chayrou (intendant-général). Dissentiments entre Domme et Cénac, 57 s.

Chevalier (Jean), conseiller au Présidial de Périgueux, 420.

Cheynier (Dr). Don à la bibliothèque, 41.

Cité (église de la), 91, 113 s., 242, 250.

Cloches, 42, 49 s., 242 s., 410 s.

Cocula (Paul), 42, 328.

Cœuvres (M. de), seigneur de Cénac, 60.

Coly, 176 s.

Coly (Le), rivière, 176 s., 356 s., 378, 379.

Combéranché, 380, 382.

Combret de Marcillac (Léger), maire de Périgueux, 226, 229, 230.

Condat-sur-Vézère. Archives, 91. — Commandeurs, 176 s., et voir Bourbon-Malause, Guers,

Pierre, Rivière, Touchebœuf. — **Château de la Commanderie**, 355 s., 360 s., 372 s. — Eglise, 360, 370, 372, 380. — Voir La Filolie, Le Verdier.

Conil (André), 401.

Corgnac. Repaires de Laxion et de Corgnac, 424.

Corneille (Hippolyte). Pierre plantée, 43. — Puyguilhem, 47, 159, 164, 411. — Lettre sur la bataille de Solférino, 79 s. — Pierre de Périgueux, 164. — Un frère de Ravillac, 248, 275 s. — Arènes et château Barrière, 254. — Domaine de Cablane, 324. — Dons à la bibliothèque, 324, 327, 404.

Cornille. Curé, 457.

Coulaures, 406, 410 n. — V. La Cousse.

Coulounieix. V. Chamiers.

Cours-de-Pile, 380.

Courtéy (Pierre), maire de Périgueux, 385.

Courtois (Antoine), fondeur de cloches, 410.

Cubjac, 462.

Cussy (L.-A.), maire de Périgueux, 398.

D

Daglan. Curé, 63, 72.

Darbit, chirurgien, 78.

Darène, maire de Ribérac, 209 s., 302.

Darnet (Jean-Baptiste), chirurgien, 76, 77.

Deffarges (Léon), maire de Périgueux, 393 s.

Delage (Franck). Bois et landes de la Double, 45 s., 233 s. — Chirurgiens périgourdiens, 76 s. — Don à la bibliothèque, 250. — Les Ribeyreix, 317 s., 408. — Eglise de Nontron, 409.

Delagrance, maire de Périgueux, 398.

Demarque (Jacques), chirurgien, 77.

Demarque (Jean-Baptiste), chirurgien, 76.

Deshoulières (M.). Don à la bibliothèque, 327.

Desvergues, chirurgien, 76.

Desvergues (Louis). Menhir de Lacoste, 86.

Domme (Gilbert de), seigneur de Domme-Vieille et de Cénac, 60.

Domme (Mont-de-). Dissentiments avec Cénac, 57 s. — Privileges, 58. — Forêt de Born, 60. — Droit de péage, 60.

Dordogne. Préfet : v. Maurice, Rivet.

Double (La). Bois et landes, 45 s., 233 s. — Géographie humaine, 323.

Doursout (Louis-Martial), maire de Périgueux, 386.

Dubut (Annet). Subsistances à Tocane, 46, 443 s. — Subsistances à Ribérac, 86, et en Ribéra-

cois, 90. — L'enseignement populaire en Ribéracois, 163. — Ateliers de salpêtre en Ribéracois, 208. — Troubles à Saint-Martin de Ribérac, 299 s. — Emeute à Tocane, 450 s. — 42.

Duchesne de Montréal (Les), lieutenants-généraux de la sénéschaussée de Périgueux et juges mages en Périgord, et leur famille, 89, 416 s.

Du Cheyron de Beaumont (Louis). Les grottes inexplorées du Bancherand, 198 s. — 42.

Du Cheyron du Pavillon (abbé), 283 n.

Du Cheyron du Pavillon (chevalier). Fer de reliure et ex-libris, 282 s.

Du Cluzel de Remaurin (Théodore). Décoration, 406.

Durieux (Dr Jean). Le Dr Louis Hautefort, 238 s.

Durieux (Joseph). Le graveur Durouchail, 87. — Note sur Tombouctou, 163. — Les maires de Périgueux au XIX^e siècle, 218 s., 303 s., 385 s. — La marque de Lambert, 322. — Les Ribeyreix, 408 s. — La châtellenie d'Estissac, 413. — 162.

Du Roc (Gilles), lieutenant-colonel du régiment de Périgueux, 457, 460, 461.

Du Saulx (Fernand), 387 s.

Dusolier (Dr). Moulins à papier, 91. — Famille de bour-

reaux, 158. — A propos de la démolition du château de Mont-ravel en 1622, 195 s. — Fon-
deurs de cloches, 242 s. — Sei-
gneurie de Thiviers, 251. —
Marie de Foix de Candale, com-
tesse de Ribérac, 256 s. — Mise
en pension d'écoliers, 322. —
Certificat de catholicité, 330 s.

Dutheil (Yves). Fouilles près
de Chancelade, 323. — 42.

E

Eglise-Neuve-de-Verget, 436.

Epernon (duc d'). Son tom-
beau, 272 s.

Escoire (seigneur d'), v. Ran-
connet.

Estay (abbé). Don à la biblio-
thèque, 411. .

Estignard (J.-E.-Joseph), maire
de Périgueux, 231, 303.

Estissac (châtellenie d'), com-
mune de Saint-Hilaire, Saint-
Jean et Saint-Séverin d'Estissac,
413 s., 436. — Famille, 413 s.

Excideuil. Chirugiens, 78. —
Echevins, 87 s. — Les grains,
89. — Menuisiers, 330 s.

Ex-libris et fers de reliure,
280 s.

Eymeri (Sylvestre), maire de
Périgueux, 389.

F

Fages, commune de Saint-
Cyprien. Château, 404.

Falgueyrat, 380.

Faure (Pierre-Germain), con-
seiller au Présidial de Périgueux,
et son fils, 419 n.

Fayard (Hervé), 414.

Fayolle (domaine de), com-
mune de Tocane, 444 s.

Fayolle (marquis de). Don à la
bibliothèque, 162.

Firbeix. Chirurgien, 78. —
Seigneurie, 411.

Foix (famille de), 258 s.

Fongal, commune de Peyzac-
le-Moustier. Station préhistori-
que, 87, 166 s.

Fontaneau. Son assassinat,
276 s.

Fontenilles, 380.

Foucauld (Gaston), 438 s.

Fougeyrollas (Antoine), maire
de Périgueux, 397.

Fournier-Laurière (Auguste),
maire de Périgueux, 388, 394.

Fournier de Laurière (Roger).
Plans de Périgueux, 47. — Ana-
lyse des délibérations du Conseil
permanent... de Périgueux en
1789-1790, 254, 454 s. — Frag-
ments d'un psautier du xiii^e s.,
254. — Salle décadaire de Péri-
gueux, 324.

Franconi (maison), à Péri-
gueux, 47.

G

Gabillou, commune de Mussidan. Grotte, 89, 107 s.

Gadaud (capitaine Antoine), 395 n.

Gadaud (Antoine), maire de Périgueux, 394 s.

Gadaud (Félix), maire de Périgueux, 398.

Galy (Dr Edouard), maire de Périgueux, archéologue, 389 s., 394.

Gamot, curé de Belvès, 71.

Gardeau (M^{me}). Cloches de Villefranche-de-Longchapt, 410 s.

Garreau (Léonard), chirurgien, 78 s.

Gascou (Maurice), 250.

Germilhac (Antoine), maire de Périgueux, 222.

Gilles-Lagrange (Hilaire-Léon), maire de Périgueux, 303.

Gilles-Lagrange (Léonard), maire de Périgueux, 230.

† **Girard** (Georges¹). Décès, 406.

Gonthier de Biran, député aux Etats généraux, 89.

Goudeau, commune de Bassillac. Fort des Roches, 325.

Gourgues (famille de), à Lanquais, 290.

Goyon de la Plombanie (Henri de), 323.

Grailly (famille de), capitale de Buch, 258 s.

Grenier de Cardenal (Dr), 402.

Grossoles de Flamarens (M^{sr}), évêque de Périgueux, 220, 226.

Guers (Raymond del), commandeur de Condat, 178.

Guichard (Christophe), fondateur de cloches, 411.

Guichard (Etienne), fondateur de cloches, 244.

Guichard (M.), 90.

Guilbert (Louis-Amédée), chargé de la mairie de Périgueux, préfet de la Dordogne, 386 s.

Guillier (Ernest), maire de Périgueux, 396 s.

Guyenne (la cour de justice de). Son séjour à Périgueux, 121 s.

Guyonnet (J.-Marcellin), maire de Périgueux, 394.

H I J

Hautefort (château de), 86.

† **Hautefort** (Dr Louis). Décès, 90. — Nécrologie, 238 s.

Issac (seigneurie d'), 423. — V. Montréal.

Issigeac. Curé, 72.

Janson (Madeleine de), dame de Ribérac, 256 s.

Jarry (abbé). Dons à la bibliothèque, 85, 250.

Jay de Ferrières (Jean), 430 et n.

Jouanel (André). La Pierre de Périgueux, 58. — Correspon-

dance de Gonthier de Biran, 89.
— Don à la bibliothèque, 250.

Joubert (Pierre de), comte de Nanthiat, 426.

Jumilhac. Chirurgien, 78.

Jumilhac, commune de La Chapelle-Faucher, 380.

L

Labatut, commune de Beley-mas. Seigneurie des Duchesne, 435 s.

La Béraudière (François de), évêque de Périgueux, 113 s.

Labrousse (Thibaud de), 419, 419 n.

La Cassagne. Seigneurs, 176 s.

La Chapelle-Faucher. Gisement préhistorique, 164. — V. Jumilhac, Puymartin.

La Chapelle-Gonaguet, 129 n.

Lacharmie (M. de), député aux Etats généraux, 464, 465.

Lacombe (Dominique), évêque, 62 s., 127 s., 226.

La Coste, commune de Maurens. Menhir, 86.

La Cousse, commune de Coulaures. Seigneur, v. Lestrade.

La Croix, commune de Sarlat. Pigeonnier, 42.

La Crotte (famille de), 283 s., 310 n.

Lacrousille (M^e de). Le Périgord dans la nouvelle organisation provinciale, 241 s.

Ladoire-Chamisac (abbé), 142.

La Feuillade, 295.

La Filolie, commune de Condat-sur-Vézère. Château et seigneur, 360.

La Fon (D^r). Chrétien Agrippa, 43 s. — Les du Chesne, 89, 416 s. — En marge de la cour de justice de Guyenne, 121 s. — Propectus d'oculiste ambulante, 248, 383 s. — Ex-libris et fers de reliure, 280 s. — Don à la bibliothèque, 412.

La Forêt, commune de Tursac. Gisement préhistorique, 173.

Lageard (famille de), 188 s.

Lagrange (Gilles de), 456.

† Lagrange (D^r Henri). Décès, 321.

La Jemaye. V. Légié.

Lalinde. Curé, 130 n. — Voir Sainte-Colombe.

Lanquais (vicomté de), 290.

Lapeyre, chirurgien, 78.

Laporte, curé de Saint-Front, 130, 137 s., 141 n.

Larche (Corrèze). Châtellenie, 361 s. — Seigneur, v. Noailles.

La Rivière, aux barris de Périgueux, fief des Duchesne, 418 s.

La Roche-Chalais. Eglise, 68 s., 69 n.

La Rochefoucauld (famille de), 414 s., 435 s.

La Roque (comte de), 456.

La Roumagère (Gaston de), seigneur de Laxion, 339.

Lascaux (grotte de), commune de Montignac, 42, 85, 87, 88, 91, 327. — Petit Logis, 246.

Lascoux (J.-B.), 309 n.

La Tour-Blanche. Curé, voir Bertaud-Duchazaud.

Laussel, commune de Marquay. Papeterie, 254.

Laxèche (Antoine), chirurgien, 77.

Le Bancheraud, commune de Mayac. Grottes, 198 s.

Le Boux (M^{sr}), évêque de Périgueux, 427.

Légé, commune de La Jemaye. Atelier de salpêtre, 215 s.

Lembras, 380.

Lempzours. Sarcophages, 330.

Le Petit-Change, commune de Boulazac, 436, 439, 441.

Le Poisson, commune des Eyzies-de-Tayac. Gisement préhistorique, 173.

Les Bories, commune d'Antonne. Repaire noble, 426 et n.

Les Eyzies. V. Le Poisson, Tayac.

Le Sorbier, commune de Chancelade. Gisement préhistorique, 98 s.

Lestrade (Charles de), seigneur de La Cousse, 424, 426 n.

Le Verdier, commune de Condat-sur-Vézère. Seigneurie, 180 n., 182 n., 357, 361.

Leymarie (Edouard), maire de Périgueux, 394.

L'Honneur (Dr). Incident à Monpazier, 159. — Eglises de Vergt-de-Biron et de Biron, 163, 319, 322. — Taque de Capdrot: lin-teaux et claveaux de la région de Monpazier, 251 s. — 42.

Ligeois (Jean), chirurgien, 78.

Limenil. Curé, 130.

Limoges, 459.

Lioncel (Jean de), commandeur de Condat, 179.

Lisle, 446, 447, 448, 450.

Libet (G.). Etude sur la Double, 323. — 158.

Lolme. Claveau, 253.

Lostanges (famille de), 180 n.

Lostanges (M^{sr} de), évêque de Périgueux, 226, 407.

Louis XV. Lettres, 367 s.

Lussac, commune de Saint-Cyprien. Cloche, 51 s. — Curé, 51.

M

Madaillan (famille de), 413 s.

Magne (Pierre), ministre de Napoléon III, 313 s.

Maillard-Taillefer (comte de). Découvertes à Lempzours, 330.

Manière, sous-préfet de Sarlat, 63.

Marchet (Gabriel), maire de Périgueux, 396.

Mareuil-sur-Belle. Chapelle des Trois-Maries, 158, 186 s.

Marquay. V. Laussel.

Marrot (L.), maire de Périgueux, 387.

Marsalès. Claveau, 252, 253.

Martin (Nicolas), fondateur de cloches, 54.

Maubourquet (Jean). La maison Franconi, 46 s. — Un émule de Nostradamus, 81 s. — Echevins d'Excideuil, 87 s. — Chartes de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux, 323 s. — Médaillon, 404. — Analyse de documents, 407 s. — 46, 163, 407.

Maurens. V. La Coste.

Maurice, préfet de la Dordogne, 66.

Mayac. Château, 198 s.

Mercier (Louis). Le gisement du Sorbier, 98 s.

Merlin (Charles), fondateur de cloches, 242 s.

Meymi (famille de), 182 n.

Mie (Auguste), maire de Périgueux, 226, 232.

Migot de Blanzac, maire de Périgueux, 221, 455.

Mirandol (comte de). Archives de la commanderie de Condat, 91. — Le Coly, 176 s. — Salle décadaire à Sarlat, 244. — Les derniers jours d'Armand de Bourbon Malause, commandeur

de Condat, 355 s. — Eglise de Saint-Vincent-de-Cosse, 407 s.

Miremont, commune de Mauzens-et-Miremont, 456.

Moncaret. Fouilles, 321, 326, 401.

Moneys (marquis de), maire de Périgueux, 228.

Monguyard, commune de Serres-et-Monguyard, 380, 382.

Monpazier. Cloches, 42. — Curé, 72, 159. — Incident en 1791, 159. — Linteaux et claveaux, 252 s.

Monpezat (sire de), 344.

Montagnac-la-Crepse, 420.

Montagrier. Atelier de salpêtre, 213.

Montaigne (Michel), 414.

Montalque (Geoffroy de), frère de Ravallac, 248, 275 s.

Montaut, commune de Beley-mas. Châtellenie, 298, 435 s.

Montignac. Hommage au comte de Périgord, 419 n. — V. Lascaux.

Montozon (famille de), 420, 436.

Montravel. A propos de la démolition du château en 1622, 195 s.

Montréal, commune d'Issac. Château et vicomté des Pontbriant, puis des Duchesne, 416 s.

Moreau (Louis). Cadastre des fiefs de Peyrignac, 409 s.

Mortemart, commune de Saint-Félix-de-Reillac, 380.

† *Moulinier* (Georges). Décès, 326.

Moyrand (Pierre-Romain), maire de Périgueux, 232.

Mussidan. Passage de Charles IX, 263.

N

Nanthiat (comte de), voir Joubert.

Naussanes, 380.

Noailles (Maréchal de), seigneur de Larche et Terrasson, 361 s.

Nontron. Clergé, 132. — Eglise, 409. — Révolution, 457, 458.

Pageot (Girard), peintre, 274.

Pajot de Laforest. Ex-libris, 284.

Paquignon (Amédée), maire de Périgueux, 394.

Paunat. Eglise, 327.

Pazayac. Chirurgiens, 77.

Pécharry (Les), fondeurs de cloches, 49 s.

Périgord. *Histoire du Périgord*, 91. — Rattachement, 241 s., 322. — Les Jours Ordinaires et les Grands Jours, 333 s. — Hiver rigoureux, 462.

Périgueux. Maison Franconi, 47. — Plans, 47. — Bourreau, 47, 158. — Chirurgiens, 76 s. — Charles Durand, 86. — *Livre Vert*, 86, 407. — Pierre de Périgueux, 88, 164, 402. — Interdit,

141. — Chapelle des Trois-Maries, 188 n. — Maires au XIX^e s., 218 s., 303 s. et v. Migot. — Salle décadaire, 244 s., 324. — Jean Bertin et Périgueux, 246 s. — Délibérations du Conseil permanent, 254, 454 s. — Pénitents noirs, 284 s. — Rapports entre la Cité et la Puy-Saint-Front, 323. — Conférences de 1311, 324. — Les Grands Jours, 333 s. — Porte du Pont, 346 s. — Municipalité de 1738-1739, 348 n. — Cloche du consulat, 348 n. — Collège des Jésuites, 349 n. — Hôtel de Lur, 403. — Musée, 403, 404. — La Glacière, 404. — Sénéchaussée, 416 s. — Récollets, 417, 442. — Présidial, 417 s. — Maison Estignard, 418, 419 n. — Maison de Froidefond, 432, 437. — Maison Duchesne, 431, 437, 439. — Cordeliers, 464. — Ravitaillement, 456, 460, 461, 462, 464. — Régiment patriotique, 457, 460, 461, 463, 464, 465. — Evêques, v. Grossoles, La Béraudière, Le Boux. — Juge mage, v. Belcier, Duchesne. — V. Cité, Saint-Front.

Peyrignac. Cadastre des fiefs, 409 s.

Peyrony (Denis). Station préhistorique de Fongal, 87, 166 s.

Peyrot, curé de Saint-Front, 75.

Peyrot, curé de Terrasson, 140.

Peyssard (Charles de), maire de Périgueux, 221, 222.

Picaud (Pierre), chirurgien, 78.

Pichon (Jean-Baptiste), chirurgien, 78.

Pierre (Bertrand de), commandeur de Condat, 176, 181.

Pipaud des Granges, président du Conseil permanent des communes de Périgueux, 454 s.

Pluchard, maire de Ribérac, 209 s., 299.

Poincaré (Joseph), fondateur de cloches, 410.

Pompadour (seigneur de), 341 s., 345.

Pons (Renaud de), vicomte de Turenne, 369 n.

Pontbriand (famille de), vicomtes de Montréal, 433, 434.

Ponteyraud, 216.

Poulard (Joseph de), s^r de Pouyoulet, 243.

Prieur (Chanoine C.). La chapelle des Trois-Maries à Mareuil-sur-Belle, 158, 186 s.

Prunis, sous-préfet de Bergerac, 72, 74.

Puyguilhem, commune de Villars. Château, 47, 159. — Archives, 164, 411.

Puymartin, commune de La Chapelle-Faucher, 380.

Puyrenier (Antony), 401.

R

Rabelais, 414.

Rampieux. V. Tourliac.

Ranconnet (Louis de), seigneur d'Escoire, 418.

Ravallac (un frère de), 248. — V. Montalque.

Razac, près de Parcoult (Charente), 156.

Reix (Pierre), chirurgien, 78.

Ribérac. Subsistances, 86, 446 s. — Atelier de salpêtre, 208 s. — Seigneurs, 256 s. — Passage de Charles IX, 263 s. — Château, 264 s. — Eglise, 273 s. — Dames de, v. Candale, Janson. — Maires, v. Darène, Pluchard.

Ribéracois. Subsistances, 90. — Enseignement populaire, 163. — Ateliers de salpêtre, 208 s.

Ribeyreix (famille de), 317 s., 408 s.

Rives (Lucien-Louis). Dons à la bibliothèque, 248, 327.

Rivet, préfet de la Dordogne, 62, 72, 74, 127 s.

Rivière (Armand de), commandeur de Condat, 361 n., 369 n.

Rocal (Georges). La restauration religieuse sous Bonaparte en Dordogne, 62 s., 127 s.

Rogier (Jean), chirurgien, 77.

Roton (Comte de). Notes complémentaires à l'exploration campanaire du Périgord, 49. — Papeterie de Laussel, 254. — Fages, 404.

Roux (Chanoine J.). Dons à la bibliothèque, 41, 90, 250. —

Livre Vert, 86, 407. — Eglise de la Cité, 91, 113 s., 162. — Eglise de Carsac-de-Carlux, 162. — Guide de l'église de la Cité, 242. — Découvertes à Chamiers, 322, 402. — Testament de Pierre Borros de Lartige, 322. — Eglises sur crypte, 327. — Urne funéraire de Chavagnac, 327 s. — 42, 86, 244, 322, 407.

Roux (Jean-François), maire de Périgueux, 227 s.

Royère (Comte de). Le marquis de Beaumont-Beynac, 83 s.

Royère (M^{sr} de), évêque de Tréguier et de Castres. Ex-libris, 286.

S

Saby (Capitaine), 158.

Salignac. Curé, 72 s. — 46.

Salignac-Fénelon (famille de), 161.

Salignac-Fénelon (Gabriel-Jacques de), Ex-libris, 287 s.

Salis (Antoine de), juge mage de Sarlat, 334.

Salleton de Saint-Front (Alexis de), maire de Périgueux, 221.

Salon. V. Château-Missier.

Sarlat. Clergé, 131. — Eglise Saint-Sacerdos, 136. — Bourreau, 158. — Médaillon, 404. — 358, 375. — Juge-mage, v. Salis. — Sous-préfet, v. Cerval, Marnière. — V. La Croix, Temniac.

Sarrazac. Chirurgiens, 76 s.

Saumande (Georges), maire de Périgueux, 396.

Secondat (Marcel). Le Périgord et l'organisation provinciale, 242. — Le fort des roches de Goudeau, 325.

Ségurier (famille), 121 s.

Séguir (Philippe-Henri de). Fer de reliure, 288.

Sem. Portrait, 90.

Sergeac. Curé, 72.

Siorac-de-Ribérac. Eglise, 162.

Société. Membres, 5 s. — Activité, 42. — Elections, 44, 47 s., 89, 92, 160, 165, 249, 255, 325, 332, 405, 412. — Compte de gestion, 88, 93 s. — Réunions, 157. — Election du Bureau, 248.

Solférino (bataille de), 79 s.

Sorges. Eglise, 327.

Soulaures. Claveau et linteau, 252, 253.

Sourdis (François de), archevêque de Bordeaux, 195 s.

Sudret (François), maire de Périgueux, 222.

Saint

Saint-Amand-de-Coly, 178. — Abbé, 176 s., et v. Bonnal.

Saint-André-de-Double. Cloche, 243.

Saint-Astier. Clergé, 137, 142. — Eglise, 327. — Révolution, 464.

Saint-Astier (famille de), 46, 344, 345, 399 s., 426 et n.

Saint-Aubin-de-Lanquais, 380.

Saint-Aulaire (famille de), 182 n., 287, 357, 376.

Saint-Avit-de-Pumadières, commune de Bonneville, 380.

Saint-Cassien. Linteau, 252, 253.

Sainte-Colombe, commune de Lalinde. Curé, 67 n.

Saint-Cyprien. Cloche, 53 s. — V. Fages, Lussac.

Saint-Etienne-des-Landes. Eglise, 70.

Saint-Félix-de-Reillac. V. Mortemart.

Sainte-Foy-de-Longas. Cloche, 55.

Saint-Front de Périgueux. Réparations, 136. — Eglise paroissiale et salle décadaire, 244 s., 324. — Crypte, 327. — Curé, v. Laporte, Peyrot.

Saint-Germain-du-Salembre. Cloche, 243.

Saint-Léon-sur-Vézère. Eglise, 90.

† *Saint-Martin* (abbé). Décès, 401.

Saint-Martin-de-Gurçon. Curé, 143 n.

Saint-Martin-de-Ribérac. Cloche, 243. — Troubles en 1792, 299 s.

Saint-Martin-des-Combes. Cloches, 55.

Saint-Michel-Montaigne, commune de Saint-Michel-et-Bonnefare. Paroisse, 195 s. — V. Bonnefare.

Saint-Michel-Rivière. Eglise, 68 s.

Saint-Nexans, 380.

Saint-Paul-la-Roche, 380.

Saint-Pierre-de-Chignac, 129 n.

Saint-Privat-des-Prés, 460, 461, 463.

Saint-Saud (Comte de). Extrait des registres paroissiaux de Razac, 156. — Vidimus par Hugues Bailly, 163. — Don à la bibliothèque, 323. — Les Jours Ordinaires de Périgord et Les Grands Jours de Périgueux, 333 s.

Saint-Vincent-de-Cosse. Eglise et presbytère, 407 s.

Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Sénéchaussée, 76 s. — Chirurgiens, 76 s.

T

Talleyrand-Périgord (famille). Ex-libris, 289.

Tamarelle de Lagrave (Denis-Front), maire de Périgueux, 223 s.

† *Tauziac* (Pierre). Décès, 321, 406. — Succession, 326 s., 401.

Tayac, commune des Eyzies-de-Tayac, 50 s.

Temniac, commune de Sarlat. Eglise, 327.

Terrasson. Abbé, 176 s. —
Châtellenie, 361 s. — 178. —
Curé, v. Peyrot. — V. Bouch.

Thinon (famille de), magistrats
au Présidial de Périgueux, 422 s.

Thiviers. Chirurgicalien, 77. —
Seigneurie, 251. — La Révolution,
455.

Thouverez (Alexis), maire de
Périgueux, 222.

Tocane, commune de Tocane-
Saint-Apre. Les subsistances,
46, 413 s. — Atelier de salpêtre,
213 s. — Emeute, 450 s. —
Maire, v. Bardy.

Tombouctou, 163.

Touchebœuf-Clermont (François de),
commandeur de Condat, 182, 355, 360.

Tourliac, commune de Ram-
pieux, 380.

Trélissac, 129 n.

Trémisot (J.-L.-Maurice de),
maire de Périgueux, 231.

Truffier (Pierre). Grotte de
Gabillou, 89, 90, 107 s.

Turenne (Corrèze). Vicomtes,
v. Bouillon, Pons.

Tursac. V. La Forêt.

V

Varaignes. Exploits du frère
de Ravallac, 276 s.

Vaolaire (abbaye de), com-
mune de Menestérol-Montignac,
456.

Verdeney (Joseph), curé de
Sainte-Colombe, 67 n.

Vergt, 456.

Vergt-de-Biron. Eglises, 163,
319.

Vidal (Dr), maire de Périgueux,
225 s., 229, 386.

Vigoureux (Jean), conseiller au
Présidial de Périgueux, 335.

Villatte (Dr Paul). Don à la
bibliothèque, 46.

Villefranche-de-Longchapt.
Cloches, 410 s.

Villefumade (François), 455 s.

† **Villepelet** (R.). Mobilier de
Biron, 147 s.

Villetoueix. Curé, 130. —
Cloche, 243.

Villoutreix (famille de), 318 s.

Vincent, maire de Périgueux,
221.

Vitrac. Curé, 63. — Prieur, 72.

Windels (Fernand), 158, 412.